

Humbert JACOMET  
Conservateur du patrimoine

NOTES SUR LES PÈLERINAGES MARITIMES  
À SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLES):  
HYPOTHÈSES ET RÉALITÉS<sup>1</sup>

1337-1453 : Épisodes de la Guerre de Cent  
Ans

*Dans la tourmente :*

A l'instar de son frère Charles V héritier d'une lourde tradition dynastique dont il se voulait l'incarnation, Philippe II le Hardi (1334-1404), duc de Bourgogne, semble avoir éprouvé sa vie durant une certaine révérence envers saint Jacques le Majeur<sup>2</sup>. Qu'il ait contracté une dette de reconnaissance à son égard sur le champ de bataille ou autrement, le fait est que, de loin en loin, on le voit soucieux de faire parvenir quelques dons à sa basilique. Ainsi, se trouvant à Avranches, le 1<sup>er</sup> mai 1378, il fit remettre à "Jehan de Buxeuil", son "escuier descuierie", sur le point de partir à Compostelle, la somme de vingt francs



*Le voyage onirique de l'apôtre  
pèlerin en Galice (Livre d'Heures,  
Londres, Sir John Soame's  
Museum)*

<sup>1</sup> Nota : La plupart des documents sur lesquels se fonde ce travail ont été publiés en annexe à la communication éditée dans les Actes du second congrès international d'études compostellanes qui eut lieu à Ferrol, en septembre 1996. Afin d'épargner au lecteur de trop longues citations, on renvoie au tome 2 de ce colloque (cf. biblio. n° 9).

<sup>2</sup> Il ne semble pas que le premier duc Valois de Bourgogne, pas plus que ses successeurs, se soit jamais personnellement rendu à Saint-Jacques de Compostelle. Nonobstant, Antonio López Ferreiro déclare sans indication de source : "En el año 1377, visitó á Santiago el Duque de Borgoña, Felipe el Atrevido, hijo de Juan II, Rey de Francia, y hermano de Carlos V" (cf. biblio. n° 12, t. 6, 1903, p. 300, et biblio. n° 9, p. 205, note 163).

"pour faire certaines offrandes" au sanctuaire galicien<sup>3</sup>. Lui-même se disposait à rendre visite à l'Archange du Mont, sur l'autel duquel, si l'on en croit les comptes du receveur Amiot Arnaut, il déposa également la somme de vingt francs<sup>4</sup>. Il n'est pas impossible que Jean de Busseuil monta sur mer pour s'acquitter au plus vite de la mission qui lui était confiée, en même temps que de son pèlerinage, à moins que mu de prudence il ne l'ait prise qu'au retour, comme le fit, en 1395, Jean Chappelain, pèlerin de Charles VI, qui y perdit cependant "sa compagnie, ses chevaux et avoir". Ce qui est sûr, c'est qu'il revint sain et sauf car il fit une longue carrière à la cour de Bourgogne, où il servit successivement trois ducs<sup>5</sup>.

Quant à Philippe le Hardi, nul doute que son initiative n'ait été agréable au grand Apôtre. En effet, trois ans plus tôt, au mois de juin 1375, alors qu'il était à Bruges pour négocier au nom du roi une trêve avec Jean de Gand, duc de Lancastre, il avait secouru de "pouvres pellerins de Bretaingne" qui "avoient esté prins et rançonnez des Angloiz sur la mer, en venant de Saint Jacques". Il leur fit donner, "pour Dieu, un franc et quart"<sup>6</sup>. Dépouillés de tout, ces malheureux avaient sans doute été rejetés sur le

---

<sup>3</sup> "A Jehan de Buxeul, escuier descuierie de Monseigneur, pour faire certaines offrandes pour Mgr à Saint Jacques où il aloit présentement, pour ce par mandement de mondit Seigneur, sans autre quittance, donné à Avrenches, premier may CCCLXXVIII, XX franz" (cf. biblio. n° 10, p. 257 ; d'après A. D. de la Côte-d'Or, B 1452, f° 15 v° ; incomplètement cité par Bernard et Henri PROST, dans *Inventaires mobiliers et extrait des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, t. II (1378-1390), Paris, 1908-1913, n° 124, p. 21). En 1386, le 23 juin, Philippe dépêcha "Gavignon de Semur, son eschanson, pour luy et en son nom à Saint Jaques en Galice y porter son offrande". Ce Gavignon s'était lui-même rendu à Compostelle, en 1383 (*ibidem*, n° 758, p. 126, et n° 1386, p. 218).

<sup>4</sup> "A Monseigneur que je luy bailla au Mont Saint Michiel pour offrir aux reliques le jour que Mgr y fut en pelerinaige XX fr. Pour chandoilles de cire pour offrir audit lieu I fr. Et ce jour pour offrir à Notre Dame de Tombelaine quant Mgr y fut au retour dudit Mont Saint Michiel I fr" (cf. Étienne PICARD, "La dévotion de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandres", dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, 12 (1910-1913), Dijon, 1914, p. 22, note 1, voir aussi p. 28, note 1 ; voir Ernest PETIT, *Ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, t. 1, Paris, 1909, p. 335-338, cité dans biblio. n° 9, p. 205, note 163).

<sup>5</sup> Originaire du Mâconnais, seigneur de Martinet, commune de Cessy, dans l'Ain, cet écuyer d'écurie devait être assez jeune lorsqu'il effectua son pèlerinage en Galice, car on le trouve par la suite échanson et premier panetier de Jean sans Peur, puis, conseiller et maître de l'Hôtel de Philippe le Bon. Il fut aussi gouverneur de Montcenis, capitaine du château de Sauvignes et bailli d'Autun (cf. Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse dite de Charles VI*, série II, Paris, 1992, n° 551, p. 119). Ému par "la cognoissance de l'enfermeté du roi" Charles VI et afin d'implorer sa guérison, l'écuyer Jean Chappelain entreprit de son plein gré une série de pèlerinages que devait couronner sa visite à Compostelle (cf. Claudine BILLOT, *Chartres à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1987, p. 300, et Denise PÉRICARD-MÉA, "D'eau et de marchandise : marchands et pèlerins de Saint Jacques en France à la fin du Moyen Âge", dans *op. cit.* biblio. n° 9, t. 1, 1998, p. 178, d'après les Comptes de la ville de Lille, Archives municipales, reg. 1612, 1395).

<sup>6</sup> C'est dans l'exercice 1374-1375 qu'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc, enregistre ce débours à la date du 12 juin : Passé en compte I fr. et quart "que Mgr donna pour Dieu à pouvres pellerins de Bretaingne, lesquelz ..." (cf. B. PROST, *op. cit. supra* note 3, t. I, Paris, 1902-1904, n° 2350,

continent par leurs ravisseurs, au gré d'une opération de fret, non sans avoir enduré quelques semaines de captivité, à moins qu'ils n'aient été promptement abandonnés à l'errance et à la mendicité.

En portant remède à l'infortune de ces pèlerins, Philippe le Hardi prolongeait les générosités qu'il avait répandues lors de son voyage de Bretagne, en 1372. A Rennes, le 7 novembre de cette année là, il avait distribué de larges aumônes aux couvents et aux pauvres de la ville<sup>7</sup>. Des liens de famille l'attachaient à cette terre, puisque le duc Jean IV (1365-1399) était l'oncle à la mode de Bretagne de sa femme Marguerite de Flandres. Il est à croire qu'en s'adressant au frère du roi, ces pèlerins bretons savaient qu'ils ne seraient pas déçus.

Mais en vertu de quelle implacable loi ces ressortissants du duc de Bretagne avaient-ils été réduits à un si triste sort? C'est que la guerre faisait rage. Cela était si vrai que, tandis que se déroulaient les pourparlers de Bruges, en ce même mois de juin 1375, l'amiral Jean de Vienne menait activement le siège de la place de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en Cotentin. La garnison anglaise finit par capituler. Cette nouvelle indisposa si fort le duc de Lancastre que les négociateurs se séparèrent sur le maigre résultat d'une trêve d'un an, tout juste propre à permettre de fourbir les armes de la revanche<sup>8</sup>.

Tel est le contexte dans lequel apparaît ce qui est peut-être l'écho le plus ancien d'un pèlerinage effectué par mer en Galice, depuis les côtes de la France actuelle. Il est d'ailleurs immédiatement suivi d'une mention qui découvre les conséquences, en termes de procédure, d'un incident tout semblable. Cette fois, c'est un certain Thomas Barle, patron du navire assailli et capturé, qui, dans l'espoir d'une restitution, s'est résolu à porter plainte devant les tribunaux ecclésiastiques qui ont eux-même répercuté l'affaire à la cour pontificale d'Avignon. Le jeu en valait la chandelle car il ne s'agissait pas d'une petite embarcation. Le "*Saint Jacques du Vivier*" s'en revenait de Galice, ayant à son bord deux cent pèlerins issus de Dol-de-Bretagne, tant hommes que

---

p. 445, d'après A. D. de la Côte-d'Or, B 1444, f° 20v° ; voir aussi Ét. PICARD, *op. cit. supra* note 4, p. 45).

<sup>7</sup> Cf. Barthélémy-Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, "Les séjours de Philippe le Hardi en Bretagne, 1372, 1394 et 1402", dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 16 (1935), 1<sup>ère</sup> partie, p. 1-62.

<sup>8</sup> L'accord fut signé le 27 juin 1375, au château de Mâle, près de Bruges (cf. Ernest PETIT, 1935, *op. cit. supra* note 4, p. 305). On trouvera toutes sortes d'indication sur la reddition de Saint-Sauveur, dans le livre que Léopold DELISLE a consacré à l'*Histoire du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte*.

femmes, lorsqu'il fut la proie de misérables corsaires - *latronculi marini* -, surgis d'Exeter. Non seulement, ces forbans mirent à rançon ceux des pèlerins qui avaient du bien, mais ils emprisonnèrent les autres et, qui plus est, confisquèrent la nef marchande de Thomas Barle à titre de prise de guerre. La réponse de la chancellerie avignonnaise au pétitionnaire, dont le texte a frappé Guillaume Mollat, est datée du 20 novembre 1379<sup>9</sup>.

Paradoxalement, c'est ce climat belliqueux pourtant peu propice aux actes de dévotion, qui sert de révélateur à un phénomène dont on ignorerait peut-être tout sans cela. Ce contexte explique à la fois les réclamations élevées au nom des pèlerins quand ce ne sont pas celles des patrons de barges spoliés, et le contrôle rigoureux qui s'appesantit sur tous, comme le prouve, du côté anglais du moins, l'obligation de se munir de "licences" délivrées par la couronne contre espèces sonnantes et trébuchantes<sup>10</sup>. Sans les précautions prises par les pèlerins pour mener à bonne fin leur pieux voyage et les exactions dont ils furent parfois victimes, il est probable qu'on ne saurait rien ou peu de choses de leur aventure comme le montre le contraste saisissant entre la richesse des archives de la Chancellerie d'Angleterre, conservées au Public Record Office, à Londres, et la pauvreté des sources françaises pratiquement inexistantes faute de réglementation précise en la matière<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> *"Dilecto filio (...) officiali Macloviensi salutem, etc. Exhibita nobis pro parte dilecti filii Thome Barle, laici Dolensis diocesis, petitio continebat quod, cum olim ipse in quadam nave sua, nave s. Jacobi de Vivario nuncupata, ducentos peregrinos tam viros quam mulieres ad Sanctum Jacobum, preregrinationis causa, duxisset, ac deinde cum eisdem nave et hujusmodi peregrinis per mare rediret, Johannes Bacquaire, Benedictus Boudessalle, Johannes Petri et Johannes Windi, laici Exoniensis diocesis, latronculi marini, cum quibusdam aliis marinis latronculis, prefatis Thome et peregrinis venientes obviam, nevem et Thomam ac peregrinos eosdem ceperunt, ac ipsos Thomam et peregrinos bonis omnibus que tunc secum habebant nequiter spoliaverunt, et ad terram suam captivos duxerunt, illosque ex eis qui se redimere poterant comulerunt, alios autem captivos et navem predictam extunc detinuerunt prut detinent de presenti (...). Datum Avenione, XII kalendas decembris, anno secundo"* - il s'agit de la 2<sup>ème</sup> année du pontificat de Robert de Genève, alias Clément VII (1378-1394), qui vécut à Avignon (cf. G. MOLLAT, "Études et Documents sur l'Histoire de Bretagne (XIII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> s.), XXVIII : Les désastres de la Guerre de Cent-Ans", dans *Annales de Bretagne*, 26 (1910-1911), p. 175-176 ; tiré de Reg. Aven. 224, f<sup>o</sup> 515 r<sup>o</sup>). Je remercie vivement Jean Roudier de m'avoir fait connaître cette référence inestimable.

<sup>10</sup> Hubert MICHÉA a parfaitement exposé la situation critique qui a conduit la couronne d'Angleterre à mettre en place ce système coercitif à l'égard des pèlerins, principalement sous le règne de Richard II (1377-1399) très influencé par le duc de Lancastre (cf. biblio. n<sup>o</sup> 14, 1991, p. 307-310). Hélas, en 1379, les conséquences du schisme - la cour de Londres ayant pris le parti du pontife romain, Urbain VI (1378-1389), contre Clément VII - autant que l'effort de guerre soutenu contre le royaume des lys, rendent peu probable que Thomas Barle ait réussi à obtenir satisfaction.

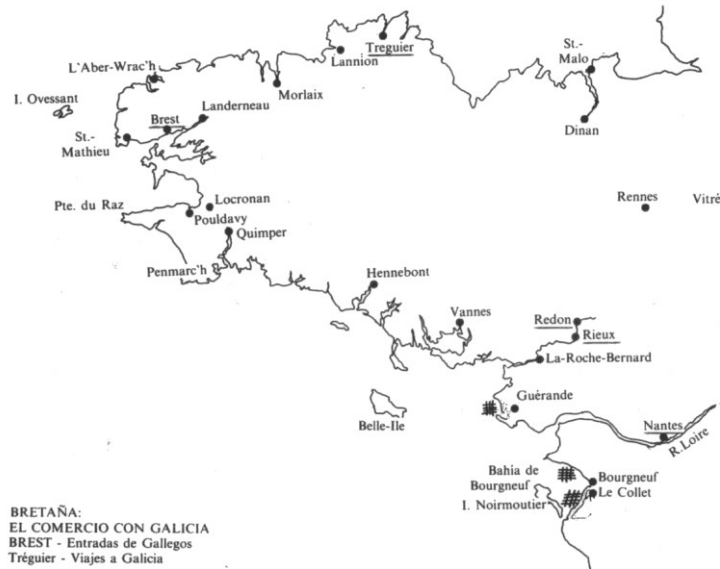
<sup>11</sup> Non seulement le coût de la traversée n'est pas négligeable, mais sans compter l'octroi de la licence collective imposée par l'Échiquier, les pèlerins ne sont nullement exemptés des droits de douane qu'il leur incombe d'acquitter pour eux-mêmes et les maigres biens qu'ils pourraient emporter, sachant qu'il

**Saint-Jacques et Rocamadour :**

L'exemple d'un chevalier breton, Geoffroy de Poulglou, illustre admirablement cette observation. Désireux de se rendre auprès de Notre-Dame de Rocamadour comme de saint Jacques, à Compostelle, il jugea prudent de solliciter de Richard II (1377-1399) qui succédait à Édouard III sur le trône d'Angleterre, un sauf conduit, d'autant que pour atteindre sa première destination, il devait traverser des territoires placés sous domination anglaise. La lettre patente qui lui fut octroyée de Westminster, le 13 juillet 1383, met sous la sauvegarde royale, comme il est d'usage, les serviteurs,

les chevaux et les bagages nécessaires à ce coûteux déplacement. Elle mentionne également dans l'entourage de ce chevalier la présence d'un clerc, maître Robert Brocheriou, d'une dame et de deux demoiselles. Il est remarquable que ce passeport valable pour un an assurait son destinataire de la protection du roi tant sur

mer que sur terre : *tam per terram quam per mare*<sup>12</sup>.



Principaux havres et lieux de commerce en Bretagne et Galice (d'après Elisa Ferreira Priegue)

est exclu de sortir du royaume or, argent ou chevaux : *quod aurum vel argentum in massa vel moneta colore presentis licencie nostre contra statuta et ordinationes regum nostrum Angliae secum non deferant quovis modo*. Enfin, la Castille dont dépend la Galice étant terre ennemie sauf lors de la brève occupation de Saint-Jacques de Compostelle par le duc de Lancastre, en 1386, on peut comprendre que ces pèlerinages aient été rigoureusement encadrés (cf. biblio. n° 5, p. 280-289 et biblio. n° 14, p. 309, P.J. 3 et 4, p. 312, Westminster, mai 1395).

<sup>12</sup> "Rex, per litteras suas patentes, per unum annum duraturas, suscepit in salvum & securum conductum, ac in protectionem & defensionem suas speciales Galfridum de Plouglou, militem, ac magistrum Robertum Brocheriou, clericum, de Britannia ac quandam Dominam & duas Domicellas de versus Beatam Virginem Mariam de Rochemadon, & Sanctum Jacobum de Galice, & alibi ubi eis placuerit, ibidem morando, & exinde per dominium & potestatem Regis praedicti, versus partes proprias redeundo, nec non eorum Valletos, servientes, equos, bona, res & hernesia sua quaecumque,

Il y a lieu de croire, en effet, que le moyen le plus commode de gagner le Quercy pour un habitant du nord de la Bretagne n'était pas de s'enfoncer dans les terres, mais de prendre la mer jusqu'à Libourne ou Bordeaux, et là de remonter la Dordogne en gabare jusqu'à Souillac qui n'est qu'à quelques heures de cheval de Rocamadour. Voilà qui explique, aux yeux de l'abbé Rocacher, "ces adhérences mal connues du monde de la mer au plus intime du continent"<sup>13</sup>.

Il vaut peut-être la peine de considérer un instant l'importance de ces voies de pénétration fluviales. Si leur emploi, dans le cas des pèlerinages, se heurte à l'absence quasi totale de preuves, exception faite d'un "bateau chargé de pèlerins" repéré incidemment sur la Loire à Amboise, parce qu'assujéti au paiement d'une taxe<sup>14</sup>, leur utilisation par le commerce est en revanche bien attestée. L'étude des péages qui s'échelonnent sur la Garonne montre qu'au XIV<sup>e</sup> siècle de petites embarcations issues de Biscaye, de Castille et de Galice remontent ce fleuve jusqu'à Moissac en quête de vin de Cahors, ou s'attardent à Agen pour y recueillir des productions de Villeneuve-sur-Lot<sup>15</sup>.

En Basse Bretagne, ces mêmes marchands hantent la Vilaine et fréquentent les foires rivales de Rieux et de Redon que dominant l'un son château, l'autre son abbaye<sup>16</sup>. Leurs apparitions si sporadiques soient-elles, ne sont peut-être pas sans rapport avec la curieuse légende qui désigne du nom de "Chemin de Saint-Jacques", un "rouleau d'écume" que le vent, lorsqu'il souffle "vers l'amont de la rivière", pousse devant lui et qui vient mourir à la hauteur de la chapelle Saint-Jacques de Frégréac, non loin de Rieux, où l'apôtre passa en allant "fonder la ville de Redon"<sup>17</sup>.

---

*Teste Rege apud Westmonasterium decimo tertio die Julii, Per Concilium*" (cf. biblio. n° 17, col. 442 et biblio. n° 2, p. 35 ; voir biblio. n° 9, 1998, note 138, p. 193 et Annexe V-1, p. 228-229).

<sup>13</sup> C'était la voie la plus communément suivie par les Flamands (cf. Ernest RUPIN, *Roc-Amadour. Étude historique et archéologique*, Paris, 1904, p. 191-241 ; et Jean ROCACHER, *Rocamadour et son pèlerinage*, t. 1, Toulouse, 1979, p. 398).

<sup>14</sup> Cf. Philippe MANTELIER, "Histoire de la Communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire", dans *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 7 (1867), p. 61, cité dans biblio. n° 9, note 126, p. 188 ; et D. PÉRICARD-MÉA, *op. cit. supra* note 5, p. 174-175, et 178, note 44).

<sup>15</sup> Cf. Charles HIGOUNET, "Un mémoire sur les péages de la Garonne au début du XIV<sup>e</sup> siècle", dans *Annales du Midi*, 61 (1948-1949), p. 320-324 ; et du même, "Un compte de ferme à la barre d'Agen au début du XIV<sup>e</sup> siècle", *ibidem*, 62 (1950), p. 351-355. Sur cette question en général, voir Jacques BERNARD, "Les transports maritimes dans l'Atlantique et les mers étroites, et leurs prolongements fluviaux au Moyen Age", dans *Les transports au Moyen Age, VII<sup>e</sup> Congrès des Médiévistes de l'Enseignement Supérieur*, Rennes, 1976, *Annales de Bretagne*, 85 (1978), p. 159-179.

<sup>16</sup> Cf. Elisa FERREIRA PRIEGUE, biblio. n° 3, 1988, p. 519 et 534.

<sup>17</sup> "La butte Saint-Jacques est un monticule qui s'élève à plus de 34 m. au-dessus des eaux de la Vilaine (...). Au pied de cette butte et sur le bord de la voie romaine est la petite chapelle de Saint-Jacques (...).

Quant à Notre Dame de toute côte que son sanctuaire pas couramment invoquée au comme, du reste, Notre Dame Livre de ses miracles, composé comment un négociant de surpris par la tempête alors Rochelle avec une cargaison de calice d'argent s'il échappait au fait n'est pas isolé. Dès cette de Daoulas, dans l'actuel célèbre sanctuaire quercinois. chapelle en l'honneur de Notre le bord du rivage, au prieuré de



*Ex-voto suspendu au-dessus d'un corps saint au moyen d'une perche*

Rocamadour, si éloigné de puisse paraître, n'était-elle péril de la mer, tout du Puy, en Velay<sup>18</sup> ? Le au XII<sup>e</sup> siècle, rapporte Caen, Roger Thevin, qu'il s'éloignait de La vin, fit vœu de lui offrir un danger. Il fut exaucé<sup>19</sup>. Le lointaine époque, un abbé Finistère, avait visité le A son retour, il érigea une Dame de Rocamadour, sur Camaret<sup>20</sup>.

Lorsque Geoffroy de Poulglou, c'est-à-dire de Pontglou, partit, si tant est que les circonstances lui aient permis de réaliser son périple, cette chapelle qui avait besoin

---

Quelque fois, lorsque le vent souffle vers l'amont de la rivière, il pousse devant lui un rouleau d'écume que les paysans de ce pays appellent *le Chemin de Saint-Jacques (...)*" (cf. OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la Province de Bretagne*, t. 2, Rennes, 1853, p. 274). Paul SÉBILLOT dont la source n'est autre que Ogée, rapporte que l'apôtre remonta lui-même le cours de la Vilaine : "Il était fatigué et voulait s'arrêter à Rieux qui était une grande ville". Mais ayant trouvé ses habitants d'humeur peu commode, le saint, irrité, s'écria : "*Ingrate ville, tu seras détruite !*" et, continuant sa route, il alla fonder la ville de Redon" (cf. *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*, Paris 1882, t. 1, p. 323 ; repris dans *La légende dorée de la Haute-Bretagne*, Nantes, 1897 ; voir à ce sujet D. PÉRICARD-MÉA et H. JACOMET, dans biblio. n° 7, 1995, p. 71 et p. 109). En 1636, on voyait encore les "pilotis" d'un pont de bois sur la Vilaine, à Rieux, et la chapelle Saint-Jacques était en ruines (cf. DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne*, rééd. Paris, 2001, t. 2, p. 226-227).

<sup>18</sup> La cathédrale du Puy conserve encore l'insolite maquette de bateau offert en ex-voto à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. A propos de l'intercession de Marie, "Stella maris" (cf. biblio. n° 9, 1998, p. 156-157, notes 51-52).

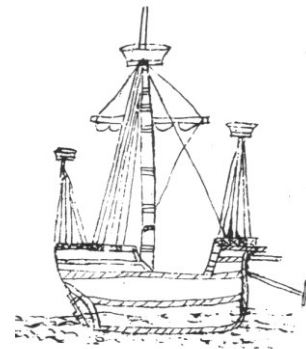
<sup>19</sup> "Rogerius Theuini, de Cam, apud Rochelam Aquitanie comparato vino navim honeravit, et sulcans equora una cum decem aliis mercatorum navibus, commisit carbasa ventis - Roger Thevin, de Caen, ayant acheté du vin, en chargea un navire à La Rochelle, en Guyenne, et fendant les flots de l'Océan avec dix autres vaisseaux de marchands comme lui, il mit la voile vers son pays (...)" (cf. Chanoine Edmond ALBE, *Les miracles de Notre-Dame de Rocamadour au XII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 1996, n° 27, p. 136-137). Habituellement, ce sont plutôt des effigies de navire, qu'elles soient d'argent ou de cire, que les passagers d'un bateau en perdition promettent d'offrir à la Vierge si elle les délivre du péril (*ibidem*, n° 31, p. 140-141, et n° 1, p. 180-181 ; voir à ce sujet, Anne-Marie BAUTIER, "Typologie des ex-voto mentionnés dans des textes antérieurs à 1200", dans *La piété populaire au Moyen-Age, Actes du 99<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Besançon, 1974, Paris, t. 1, 1977, p. 261 ; cf. biblio. n° 9, note 53, p. 159).

<sup>20</sup> Cf. Christiane PRIGENT, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne, 1350-1575*, Paris, 1992, p. 508.

de réparations, venait d'être favorisée d'indulgences<sup>21</sup>. Le désir d'associer Rocamadour et Saint-Jacques qu'eurent les pèlerins de 1383, témoigne peut-être du souci de se rendre la Vierge propice en vue d'une heureuse traversée atlantique, fut-ce au prix d'un détour qui, aux yeux de ces pèlerins, n'en était sûrement pas un. Geoffroy de Pontglou était-il revenu de ce double voyage lorsque, le 3 octobre 1384, il fut nommé "jusqu'à trois ans" capitaine de Saint-Malo, en vertu d'un accord passé entre le duc de Bretagne, l'évêque et les habitants de la ville<sup>22</sup> ?

### ***De Brest à La Corogne en droiture :***

Qu'en Armorique les patrons de navire aient été habilités à prendre à leur bord des pèlerins à destination de la Galice, c'est ce qui ressort de la longue supplique par laquelle, au printemps 1397, le duc Jean IV de Bretagne (1366-1399), époux de Jeanne de Navarre, dénonce les atteintes que la garnison anglaise de Brest porte "de jour en jour" à ses privilèges et "sauvegardes"<sup>23</sup>.



Parmi les griefs retenus, on découvre avec intérêt, au chapitre des taxes indûment perçues "sur touz les vesseulx qui sont es portz dudit duc", que les agents du roi d'Angleterre "ont levé trehu dessus le pelerins qe ont esté a Saint Jame a cest present an, a savoir est sur chascune personne xii deniers", c'est-à-dire exactement le

---

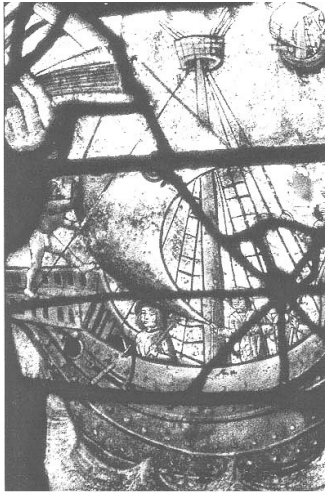
<sup>21</sup> Cf. J. THEPHANY, "Une bulle de Grégoire XI (1370-1378) relative à une chapelle N.-D. de Rocamadour au diocèse de Quimper", dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper*, 1904, p. 129-136, et 1907, p. 12-13. D'après Hubert MICHÉA, avant le grand schisme, les pèlerins anglais qui se rendaient à Compostelle, passaient volontiers par le Mont-Saint-Michel pour rembarquer, ensuite, "à Nantes ou encore à Daoulas, et dans la rade de Brest où un hôpital les accueillait" (cf. biblio. n° 14, 1991, p. 310 ; pour les pèlerinages antérieurs au XIV<sup>e</sup> s., voir Derek W. LOMAX, "Algunos peregrinos ingleses a Santiago en la Edad Media", dans *Principe de Viana*, 31 (1970), p. 159-169 ; et Edmond-René LABANDE, "De saint Édouard à saint Thomas Beckett, pèlerinages anglais au XII<sup>e</sup> s.", dans *Mediaevalia Christiana XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s., Hommage à Raymonde Foreville*, Tournai, 1989, p. 308 ; biblio. n° 9, 1998, note 135, p. 191).

<sup>22</sup> Cf. biblio. n° 17, t. II, 1749, col. 466, et biblio. n° 2, 1968, p. 35.

<sup>23</sup> Aux termes du second traité de Guérande, le 4 avril 1381, Jean IV avait renoncé à l'alliance anglaise scellée depuis la Guerre de Succession de Bretagne. Les garnisons anglaises évacuèrent le duché à l'exception de Brest qui ne fut restitué que le 30 juin 1397. Ne disait-on pas en guise de proverbe : "N'est pas duc en Bretagne qui n'est pas sire de Brest" (cf. Jean-Pierre LEGUAY, "Les séquelles de la Guerre de Succession sous Jean IV", dans *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213-1532*, Rennes, 1982, p. 129-130 ; et Michael JONES, "The English occupation of Brest", dans *Relations with England and France during the reign of Duke John IV*, Oxford, 1970, p. 143-171, et du même "L'occupation anglaise de Brest", dans *La Bretagne ducale : Jean IV de Montfort (1364-1399) entre la France et l'Angleterre*, Rennes, 1998, p. 153-180).



double de ce que l'Échiquier exigeait des sujets de la couronne Britannique, outre Manche<sup>24</sup>. Un certain "Jehan Peint et autres en leurs nouns" avaient perpétré ces abus. Ainsi la cause des pèlerins est-elle introduite dès le premier chef d'accusation<sup>25</sup>.



*Pèlerins à bord d'un navire  
(Vitrail de l'église de  
Baillou)*

On sillonnait donc bien l'océan du Finistère de Bretagne à celui de Galice. N'était-ce pas de Brest, ainsi que le rapporte Froissart, que le duc de Lancastre brûlant de monter sur le trône de Castille du chef de Constance, son épouse, fille de Pierre le Cruel (1350-1369), avait appareillé, dix ans plus tôt, au mois de juillet 1386? Il était accompagné de sa femme, de sa fille Philippa, promise à Jean I<sup>er</sup>, roi de Portugal, et de ses autres enfants. Un vent favorable leur fit gagner La Corogne en cinq jours<sup>26</sup>. Ils trouvèrent dans le havre "VI. Galées que vaissiaux de Bisquaë chargez de vin", dont ils firent immédiatement "leur prouffit". Mais ce qu'ils ignoraient c'est que trois

<sup>24</sup> Ce droit s'élevait à 6 deniers par tête en 1395 (cf. Elisa FERREIRA, biblio. n° 5, 1995, p. 284).

<sup>25</sup> "Ce sont les complentes qe le duc de Bretagne fet au roy et son noble conseil sur les grefs et extorcions qe les cappitaine et recevour de Brest et leur garnison lui font de jour en jour, contre la teneur des treves et leurs sauvegardes en grant préjudice dudit duc et domaige de son pais (...). - Premier : se complaint ledit duc qe ledit cappitaine et officiers ont fet lever depuis lesdites treves sur touz les vesseulx qui sont es portz dudit duc, sanz leurs rancons, a toutes les foiz qe ils vont mareater en nul veage revenantz vuides o chargees pour chascun tonel qe les ditz vesseulx portent o pourroint porter V solz et est apele tele coustume les bienes o belletes et les lever par maniere de sauconduit ; quelle chose est contre raison, quar tout vesseulx ne sont que meuble et sont yceulx meubles et hommes dudit duc en leurs sauvegardes quites a cause de leur rancons, quelle chose est prejudiciable audit duc. Et auxi ont leve trehu dessus le pelerins qe ont este a Saint Jame a cest present an a savoir est, sur chascune personne xii. Deniers par Jehan Peint et autres en leurs nouns" (cf. Michael JONES, *Recueil des Actes de Jean IV Duc de Bretagne*, Université de Haute Bretagne Rennes II, Paris, Klincksieck, 1983, n° 1100, avant le 30 juin 1397, p. 655, d'après B.M., Cotton. Ms. Julius B VI, f° 44-46 ; voir biblio. n° 9, note 139, p. 193 et Annexe V-2, p. 229).

<sup>26</sup> Il est vrai que cette flotte où naviguaient de conserve "nefs d'Engleterre" et "galées de Portingal", était guidée par des "maronniers" de ce pays. Jean de Gand n'avait mis le cap sur Brest que pour donner le change sur ses intentions et lâcher un peu de lest à ses gens, si pressés d'en découdre "pour eulx avancer et essayer" que Froissart ne peut s'empêcher de comparer "ces chevaliers et escuiers d'Engleterre" à des "faucons pelerins qui ont longtemps séjourné à perche et ont grant fain et désir de voler". Quand on décida de mettre les voiles, "il fu arresté de prendre terre à La Calongne en Galice". Lors, "celle part tournerent les maronniers, lezquels avoient vent et temps à souhet, et ne furent depuis que ilz se departirent de Brest que V jours sur la mer, que ilz vinrent devant le havre de La Calongne" (cf. Léon MIROT, *Chroniques de Jean Froissart, Livre III, 1386-1387*, Paris, t. 12, 1931, § 88, p. 302, et § 98, p. 309). On était en juillet et l'on s'accorde à penser que le duc aborda en Galice le 25 de ce mois. Toutefois, ce n'est pas avant les premiers jours de septembre qu'il entreprit de marcher sur Saint-Jacques (cf. P.-E. RUSSEL, *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III (1312-1377) and Richard II (1377-1399)*, Oxford, 1955).

cents chevaliers de France s'étaient retranchés dans la citadelle qui dominait le port<sup>27</sup>.

Après avoir tâté le terrain un mois durant, le duc et son entourage furent d'avis de déloger et de s'enfoncer "devers la ville de Saint Jaques en Galice, où il avoit meilleur pays et plus cras et plus plain pour chevauchier". L'intention de "monseigneur et de madamme de Lancastre qui fu fille du roy dan Pietre" étaient de s'y faire recevoir des habitants comme leur dame et seigneur et d'établir leur résidence en ce lieu. On en vint à composition et, à "environ deux petites lieues françoises de la ville de Saint Jaques en Galice", le duc et la duchesse furent accueillis "à pourcession" par "tout le clergié de la ville, et portans dignes reliques, croix et confanons, hommes, femmes et enfans (...), et apportoient les hommes de la ville avecques eulx les clefs des portes"<sup>28</sup>.

Ce faisant, ils n'ignoraient pas que "le corps de saint Jaques, que on requiert de si loing, gist et est ou pays de Compostelle". Aussi bien, à peine entrés, "le premier voyage que ilz firent", fut d'aller "tout droit et à pié à l'église de Saint Jaques, duc, duchesse et tous les enfans", et là ils se mirent "en oroisons et à genolz devant le benoit corps saint et baron (de) Saint Jaques, et y firent grandes offerandes et biaux dons"<sup>29</sup>.

### ***La Cogue "Saint Jacques" de Harfleur :***

Bien que des licences concédées pour l'embarquement de pèlerins apparaissent dès 1361 dans les *Patent Rolls* conservés à Londres, ce n'est qu'à compter de 1390 que l'abondance et la régularité de leur enregistrement se prêtent à une véritable analyse sérieuse. Elisa Ferreira a, sur ce point, considérablement enrichi les données réunies naguère par Constance-Mary Storrs<sup>30</sup>. Si la moyenne annuelle des navires en partance

---

<sup>27</sup> Voir *infra* note 43.

<sup>28</sup> Cf. FROISSART, éd. L. Mirot, *op. cit. supra* note 26, 12 (1931), § 100, p. 314-319.

<sup>29</sup> Raymonde FOREVILLE a attribué à cet acte de dévotion qui dût rassurer la population une influence décisive : "Depuis que le duc de Lancastre avait débarqué à La Corogne en 1386, et tenté de conquérir le royaume de Castille, les Anglais n'avaient cessé de manifester un attrait croissant pour le célèbre pèlerinage de Galice, et ce, malgré les difficultés engendrées par le schisme et par la guerre de Cent Ans" (cf. *Le Jubilé de saint Thomas Becket (1220-1470)*, Paris, 1958, p. 74). En réalité, les pèlerinages anglais à Compostelle sont bien antérieurs (cf. Edmond-René LABANDE, "De saint Édouard à saint Thomas Becket : pèlerinages anglais au XII<sup>e</sup> siècle", dans *Mediaevalia christiana (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*. *Hommage à Raymonde Foreville*, De Boeck Université, 1989, p. 308). Cette impression résulte du fait que, jusqu'aux dépouillements minutieux opérés par Constance Storrs et Elisa Ferreira, on ne connaissait en matière de licences que celles figurant dans la collection des "Foedera, convenciones, litterae (...)", réunis par Thomas Rymer (3<sup>e</sup> éd., 1704 ; rééd. London, 1816). Or, dans ce recueil, ce type de document apparaît en 1394 pour disparaître en 1456 (cf. biblio. n° 21, t. 1, 1949, p. 84-87).

<sup>30</sup> Du reste, aucune des cinq licences transcrites en appendice par Hubert MICHÉA et qui sont tirées des *Patent Rolls* contenus dans les *Chancery Rolls* du P. R. O. (cote C 66), n'ont échappé à ces deux investigatrices (cf. biblio. n° 14, 1991, p. 311-313). Seules intriguent les différences notables de lecture

pour la Galice ne semble pas excéder 20 à 25 bateaux, chargés le plus souvent de 40 à 80 pèlerins, leur nombre augmente de façon impressionnante au rythme des années jubilaires qui scandent le XV<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. Pourtant, il faut convenir qu'en dépit du chiffre atteint qui avoisine 238 unités, la liste des licences qui s'échelonnent de 1361 à 1484 ne donne jamais qu'une "image en négatif" de ce que fut la réalité<sup>32</sup>.

La carence de sources analogues, côté français, rend impossible d'établir la moindre comparaison entre les deux rives de la Manche. Aussi bien, ce n'est qu'en marge de ce trafic rigoureusement soumis au contrôle de l'Échiquier qui prélève sur le flot des pèlerins d'importants dividendes en dépit de la condition généralement modeste de ces derniers, attendu que les nobles et les clercs sont exclus d'office, que l'on capte un écho sinon du mouvement similaire qui dût animer les côtes normandes et bretonnes, du moins du concours occasionnel que lui apportèrent quelques négociants et marins de ces régions.

C'est ainsi qu'en 1411, Henri IV d'Angleterre (1399-1413) délivre sous seing privé une singulière lettre de sauvegarde en faveur de quatre marchands, bourgeois de Harfleur, sur le point de se rendre en Galice. Guillaume Bonnet, Guillaume Guillas, Colenet et Jacquelyn Lenglois se voient accorder la permission d'armer leur navire "appelé *la nief saint Jaque*, du port de VII<sup>xx</sup> tonnelx", soit 140 tonneaux. Ils sont autorisés à prendre à bord "XXX hommes, marchands, marins ou autres" et à embarquer jusqu'à "CC pelerins ou pelerines quelxconquez", avec la possibilité d'effectuer "deux viages au dit pelerinage de seint Jacques". Ils reçoivent, en outre, la faculté d'exercer leur commerce "en pluseurs et divers lieux", sans la moindre

---

qui affectent les noms des "barges" et de leurs patrons, ainsi que celui des ports d'attache (cf. biblio. n° 19, 1994, p. 174, et biblio. n° 3, 1988, récapitulatif intitulé "Viajes de buques ingleses a Galicia", année 1395, p. 589, n° 11, 15, 25 et 26).

<sup>31</sup> Ces années de "perdonnanza del apóstol" ou "Goldenes Jahre", comme on les appelait en pays germanique, furent régulièrement célébrées en 1417, 1423, 1428, 1434, 1445, 1462, 1473, 1479, 1484 et 1490 (cf. H. JACOMET, "A l'appel du Jubilé", dans *Compostelle*, 2 (1993), Paris, 1996, p. 24-35). En 1428, le nombre des licences connues s'élève à 54, contre 3 l'année précédente. En 1434, il atteint le record de 73, tandis que les années 1445 et 1456 ne dépassent pas les chiffres de 29 et 53 (cf. biblio. n° 3, 1988, p. 591-601).

<sup>32</sup> Elisa FERREIRA n'est d'ailleurs pas dupe de la nature de la documentation conservée, si abondante soit-elle. Celle-ci comporte des lacunes : "Las licencias recogidas, aunque numerosas, no constituyen una lista exhaustiva (...). Tienen que haberse perdido muchas más (...). Por otra parte, aun en los años más conflictivos, muchos de estos buques zarpaban sin licencia (...). Las que tenemos nos dan una especie de fotografía en negativo del movimiento de buques en dirección a Galicia (...). Las licencias faltan precisamente en los años de buenas relaciones entre Inglaterra y Castilla (...). El tráfico que más se nos escapa, es el de las temporadas en que funcionó a pleno rendimiento" (cf. biblio. n° 3, 1988, p. 578).



Principaux ports de la côte anglaise en relation avec la Galice au Moyen Âge (d'après Elisa Ferreira Priegue)

restriction<sup>33</sup>.

C'est bien parce qu'ils sont normands qu'il est loisible à ces entrepreneurs de charger à volonté "males, bahus, or, argent, vaisselle, joyaulx et autres biens et marchandises quelxconquez". De même, peuvent-ils faire l'article à des pèlerins et pèlerines de "quelque estat ou condition que soient" et non nécessairement à de simples laïcs, jusqu'à concurrence de deux cents personnes<sup>34</sup>. Est-ce à dire qu'il est exclu que ces passagers soient insulaires ou est-ce parce que les

<sup>33</sup> "Come Guill(aum)e Bonnet, Guill(aum)e Guillas, Colenet Lenglois et Jaquelyn Lenglois, marchantz et burgois de la ville / de Harefleu, aient volenté et entencion de eux transporter en pelerinage envers saint Jaques / en Galice et de aller marchandement en pleuseurs et divers lieux tant en nostre roiaume que aillours en / cas quil nous plaira leur doner saufconduit et les prendre en nostre protection et salve garde ; savoir / vous faisons que pour certaines causes et considerations que a ceo nous ont meu et moevent, Nous / avons donné et ottroié, donnons et ottroions par la teneur de ces presentes as ditz Guill(aum)e Bonnet Guill(aum)e / Guillas, Colenet Lenglois et Jaquelyn Lenglois et a chacun de eux accompagnés iusques au nombre / de XXX hommes, marchantz, marins ou autres, ou mains sil leur plaist, en leur compaignie ou de lun deulx / portant ceste present saufconduit en une nief appellé *la nief saint Jaque* du port de VIIxx tonnelx ou / au dessous en la gouvernance et conduit des ditz Guill(aum)e et Guill(aum)e Colenet et Jaquelyn ou de lun deulx, / ovesquez leurs males, bahus, or, argent, vaisselle, joyaulx et autres biens et marchandises quelxconquez et de / quelque estat ou condition que soient et les avons mis et mettons en nostre especiale protection et salve garde / pour aller de ladite ville de Harefleu ovesquez la dit nief, ovesquez XXX marchantz ou marins en ycelle, / ovesquez toutz ses appareilx a ycelle competenz et necessaires iusques a seint Jaques en Galice et autres / lieux ou bon leur semblera par mer, par eawe et par terre, et par quelque chemyn quil leur plaira, de jours / et de nuys, desarmés forsquez de hernois loisible et non deffendu. - Et, en outre, volons et ottroions que les ditz / (...) ainssi accompagnés / come dit est ou a meins, ovesquez leur dit nief (...) puissent faire / deux viages au dit pelerinage de seint Jaques ovesquez CC pelerins ou pelerines quelxconquez / et de quelque estat ou condition que soient durant le terme de cest present saufconduit, sanz ceo que / a eux ou a lun deulx ou a acun de leur dite compaignie ne a leurs biens, come dit est, soit fait / ne donné aucun empeschement, destourbier, ne arest en corps ne en biens par quelque cause / ou occasion que ce soit (...)" (cf. H. JACOMET, biblio. n° 9, transcription *in extenso*, Annexe VII-2, p. 235-236, d'après P.R.O., Rot. Franc., 12 Hen. IV, m. 25, cote actuelle : C 76/94 m. 25). Qu'il me soit permis de remercier ici Lady Hilary Hugh-Jones, de la Confraternity of Saint James de Londres, de m'avoir facilité l'accès à ce remarquable document qui n'avait pas échappé à la sagacité de FRANCISQUE-MICHEL (cf. biblio. n° 6, p. 516).

<sup>34</sup> Des licences délivrées pour 200 pèlerins apparaissent en 1390-1391. Par la suite, elles semblent se raréfier. Ainsi, en remarque-t-on une en 1428 (cf. biblio. n° 3, 1988, p. 588 et 592).

relations internationales connaissent alors un certain apaisement? Quoiqu'il en soit, jamais la connexion entre pèlerinage et commerce ne semble avoir été si évidente, l'un épaulant l'autre, avec cette circonstance supplémentaire que les intéressés ont également manifesté le désir impérieux "de eux transporter en pèlerinage envers saint Jaques", ce en quoi rien ne permet de suspecter un prétexte édifiant, car n'eussent-ils pas exprimé cette "voulenté et entencion" particulière, que leur requête n'en aurait pas moins été satisfaite, car elle devait être étayée de solides raisons<sup>35</sup>.

De fait, cette libéralité traduit peut-être le souci de rallier à la cause anglaise des hommes hardis, à moins qu'elle n'ait été dictée par un tout autre motif. Il est déjà symptomatique que l'acte soit rédigé en français à la différence de la grande majorité des licences qui sont toujours libellées en bon latin de chancellerie, comme celle qui se trouve précisément sur le même folio et qui fut accordée à Édouard de Courtenay, le 8 février 1411, exactement cinq jours plus tôt<sup>36</sup>. Mais la vérité est que le gros navire qui, telle une arche de Noé, était capable d'accueillir dans ses flancs pareille quantité de pèlerins, entassés au milieu de la marchandise, n'est pas tout à fait un inconnu. De fait, en 1410, l'année précédente, des "corsaires de Darthmouth" se sont emparés d'une "cargaison de vin, figues, raisins, huile, sel, d'une valeur de 600 l. st.", qu'un certain navire, dit le *Saint Jacques d'Harfleur*, menait précisément en Angleterre<sup>37</sup>.

On devine ce qui a pu arriver. Capitaine, armateur et bâilleurs de fonds gravement lésés ont dû protester avec véhémence et peut-être ont-ils obtenu la

---

<sup>35</sup> Elisa FERREIRA a parfaitement démontré ce point et c'est ce qui lui a permis d'incorporer le flux des pèlerins au trafic marchand, objet de sa thèse. Non seulement le patron et l'équipage de chaque barge prenaient des marchandises à bord, mais les pèlerins eux-mêmes se devaient d'emporter quelque pacotille, le plus souvent sous la forme de pièces de tissu, afin de faire face à leur menues dépenses, sachant qu'il leur était interdit de sortir la moindre espèce monétaire. Il s'agit, en fait, de deux activités parallèles et concomitantes comme le prouve le fait que ni les personnes ni les marchandises n'étaient exonérées des droits de douane : "La peregrinación por lo tanto no eximia de la fiscalidad a peregrinos ni tripulantes, y esto es importante para comprobar una vez más que no funcionaba como un pretexto interesado en este sentido, aunque sí (...) en el de la seguridad, y que el comercio que la acompañaba era un fenómeno simultáneo, y no originado ni especialmente favorecido por ella" (*cf.* biblio. n° 3, 1988, p. 576-577).

<sup>36</sup> L'acte est délivré à "carissimo consanguineo / nostro Edwardo filio Edwardi de Courtenay Comitiss Devon". Plusieurs membres de cette famille ont affrété des "barges" à destination de La Corogne pour permettre à des groupes de 40 à 60 pèlerins, voire 200, d'aller à Compostelle (*cf.* C.-M. STORRS, biblio. n° 19, 1994, p. 119 ; transcription dans biblio. n° 9, 1998, Annexe VII-A, p. 234-235, d'après P.R.O., même cote que *supra* note 33).

<sup>37</sup> *Cf.* Michel MOLLAT, biblio. n° 15, 1952, p. 20, d'après P.R.O., Ancient Petitions (SC 8), n° 12474, 12693, 12694 ; voir aussi biblio. n° 9, note 155, p. 202, et Annexe IX, n° 2, p. 244. Le marchand Guillaume Bonnet n'est pas davantage inconnu des Ancient Petitions. Il y aurait lieu d'approfondir l'enquête sur ce point.

réparation des dommages subis. De là l'étonnante largesse dont témoigne cette licence octroyée "pour certaines causes et considérations" sur lesquelles on se garde bien d'insister. Cette générosité soudaine semble n'avoir eu d'autre motif que de permettre aux quatre normands de compenser leurs pertes grâce au concours de 400 pèlerins, qu'ils aient été ou non prélevés sur les sujets du roi d'Angleterre<sup>38</sup>. Car il est notoire que Harfleur s'était précisément fait une spécialité de l'importation de produits exotiques d'Espagne, pays avec lequel ce port était en relations étroites<sup>39</sup>. On venait alors s'y approvisionner en denrées de tous genres mûries au soleil du Midi, dont les Anglais se montraient friands, proie facile exposée à la convoitise de pirates aussi éprouvés que dénués du moindre scrupule. A quatre ans de là, la brutale conquête rondement menée par Henri V de Lancastre (1413-1422) allait anéantir ce commerce florissant<sup>40</sup>.

### ***Le Jubilé de 1417 :***

Triste spectacle que celui de ces années 1415-1417. Par une morne journée d'automne, le 25 octobre 1415, la fine fleur de la chevalerie française a été fauchée à Azincourt. Ceux qui n'ont pas péri dans cette effroyable hécatombe, sont prisonniers<sup>41</sup>. Le maréchal Boucicaut qui avait survécu au désastre de Nicopolis et obtenu de la chancellerie d'Aragon, le 11 juin précédent, un sauf-conduit pour se rendre à Saint-

---

<sup>38</sup> Il se pourrait aussi que, dans le danger, ces hommes aient voué un voyage à Saint-Jacques. Quoi qu'il en soit, on est loin de l'attitude de ce marin de Kingston-upon-Hull qui, sur le point de faire naufrage, en 1389, prit l'engagement "de conduire gratuitement à Saint-Jacques et de ramener des pèlerins, sans aucune autre espèce de chargement, à l'aller comme au retour" (*cf.* FRANCISQUE-MICHEL, biblio. n° 6, 1866, p. 503-504, note 2 ; biblio. n° 9, 1998, note 135, p. 191).

<sup>39</sup> L'essor d'Harfleur fut l'heureux résultat de l'alliance franco-castillane. Dès 1338, des vaisseaux d'Espagne accostent les côtes normandes à la recherche de drap de Montivilliers et, l'année suivante, les castillans que leur commerce attire à Harfleur, reçoivent de Philippe VI de Valois des lettres patentes (*cf.* biblio. N° 15, 1952, p. 16-18). En 1402, trois bateaux de Galice y débarquent, pour le compte de bourgeois de Rouen, des produits destinés à être distribués en Flandres. L'une de ces nef est la "barca *Santiago* de Noya", une autre "la nao *Espiritu Sancto* de La Coruña" (*cf.* biblio. n° 3, 1988, p. 544-546).

<sup>40</sup> On sait comment fut traitée la population de Harfleur qui renonça à se défendre lorsque la barbancane ouest tomba, le 16 septembre 1415, aux mains des assaillants. Le siège avait duré un mois. Henri V chassa tout bonnement les habitants, après avoir "mis prisonniers tous les nobles et hommes de guerre". Quant aux bourgeois ils durent se racheter "à grande finance et avec ce furent boutés dehors, avec la plus grande partie des femmes et de leurs enfants ; on leur baillait au partir chacun 5 sous et une partie de leur vêtement. C'était piteuse chose d'ouïr les regrets et lamentations que faisaient les habitants, délaissant ainsi leur ville avec tous leurs biens" (*cf.* Philippe CONTAMINE, *Azincourt*, Paris, 1964, p. 176-180). A l'issue de cette conquête pour le moins énergique, le duc Jean V de Bretagne accueillit jusqu'à 125 000 réfugiés fuyant la Normandie, (*cf.* biblio. n° 15, 1952, p. 21-22).

<sup>41</sup> Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, y perdit ses deux frères. Les ducs d'Orléans et de Bourbon pris vivants étaient captifs (*cf.* Ph. CONTAMINE, *op. cit supra*, p. 181-186 ; Jean FAVIER, *La guerre de Cent Ans*, Paris, 1980, p. 437-444).

Jacques de Galice, lui et cent personnes de sa suite, est du nombre. Moins chanceux que son père qui, dans des circonstances analogues, avait reçu d'Édouard III (1327-1377) l'autorisation de prendre la mer en compagnie de douze chevaliers à destination de Compostelle et de Jérusalem, il ne réaliserait jamais son vœu<sup>42</sup>. Quant à ceux qui perdirent la vie, combien d'entre eux mirent leur espérance dans l'apôtre avant de succomber?

A la déconfiture terrestre fait écho l'échec maritime. Le 29 juin 1417, la flotte royale que commandent Robinet de Braquemont et le bâtard Alexandre de Bourbon, est détruite devant La Hougue alors qu'elle tente de bloquer Harfleur. Dans l'amertume de la défaite, nul doute que l'amiral de Braquemont qui avait succédé dans sa charge à Jean de Vienne, ne se soit souvenu de saint Jacques dont il était pèlerin. N'avait-il pas été l'un des meneurs de ces trois cents chevaliers et écuyers, dont Froissart a narré l'équipée? En 1386, s'étant embarqués à La Rochelle, ils avaient accosté à Santander et s'étaient immédiatement portés en Galice pour narguer le duc de Lancastre, non sans avoir rendu hommage à saint Jacques le Baron<sup>43</sup>.

<sup>42</sup> Fait maréchal de France le 23 décembre 1391, ce "brillant soldat" ne devait jamais revoir son pays, en dépit de la médiation du pape Martin V, si bien qu'il mourut en captivité, le 25 juin 1425 (cf. Denis LALANDE, *Jean II le Meingre, dit Boucicaut (1365-1421)*, Genève, 1988, p. 170-173). Deux mois avant le désastre d'Azincourt, il avait fait édifier à Sainte-Catherine-de-Fierbois un oratoire dédié à saint Jacques, en même temps qu'un "hospital et ausmonerie pour héberger les pauvres" (cf. R. de LA COSTE-MESSELIÈRE, biblio. n° 10, note 32, p. 260 ; et H. JACOMET, biblio. n° 7, 1995, p. 165, note 314 ; biblio. n° 9, 1998, notes 86-87, p. 175 ; et du même "Saint Jacques : une image à la française", dans Adeline RUCQUOI, *Saint Jacques et la France*, Paris, 2003, note 266, p. 182).

<sup>43</sup> "Or vous diray des chevaliers de France, de monseigneur le Barrois des Barres, de messire Robert et de messire Jehan de Braquemont, de messire Jehan de Chastelmorant, de messire Pierre de Vilainnes (...) et des autres, qui estoient venus en pelerinage en la ville de Compostelle au baron Saint Jaques en grant devotion" (cf. L. MIROT, *op. cit. supra* note 26, t. 12, 1931, § 99, p. 309). Froissart a rapporté plus haut comment, ayant eu vent de la "desconfiture" que le roi Jean I<sup>er</sup> de Castille avait essuyée à Aljubarrota (1385), ces "chevaliers et escuiers des basses marches" s'accordèrent à tenter quelque fait d'armes en Castille "pour leur honneur et avancement" et "arresterent, tout considéré, que ilz venroient en la ville de la Rochelle, ainsi qu'ilz firent, et là se mettroient en mer" (*ibidem*, § 97, p. 300 ; biblio. n° 9, note 180, p. 209). Ils furent reçus, à Burgos, par le roi de Castille qui leur "fist très bonne chiere", malgré le débarquement prévisible du duc de Lancastre, dont ils lui apprirent l'imminence (*supra* note 26). "Or", ajoute Froissart, "eurent-ilz affection et devotion d'aller en pelerinage au baron saint Jaques, puisque ilz estoient venus ou pays, car les aucuns le devoient de devotion" (*ibidem*, p. 302). Et c'est ainsi qu'ils avaient pris sans tarder le chemin de la Galice. Celui que les documents castillans appellent par la suite "*Mosen Rubin de Bracamonte*" et qui mourut près de Tolède, le 4 avril 1419, était seigneur de Grainville-la-Teinturière, en Normandie (arr<sup>dt</sup> de Dieppe), où se trouvait une léproserie dont la chapelle était dédiée à Saint-Jacques (cf. Adeline RUCQUOI, "Français et Castillans : Une Internationale chevaleresque", dans *La France Anglaise au Moyen Age, Actes du 111<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes*, Poitiers, 1986, Paris, CTHS, t. 1, 1988, p. 401-419, particulièrement p. 408-412 ; et abbé Cochet). Charles VI venait de le nommer amiral, le 22 avril 1417, quand il fut battu à La Hougue, le 29 juin, où il perdit son fils Jean (cf. Charles de LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, t. 2, Paris, 1900, p. 226-227).

La flotte franco-castillane éliminée, on aurait pu au moins croire que la voie serait libre pour permettre aux fidèles des deux pays de se rendre en foule au jubilé compostellan. Il n'en fut rien, car Henri V qui s'apprêtait à passer la Manche pour la seconde fois, à la tête d'une armée forte de 10 000 hommes, avait réquisitionné tous les bâtiments disponibles, fussent-ils flamands ou génois. Le 30 juillet 1417, près de mille cinq cents "barges" de tout acabit réunies dans les parages de Southampton faisaient voile vers le continent. Le pesant convoi atteignit l'estuaire de la Seine le 1<sup>er</sup> août et le débarquement s'effectua à Trouville<sup>44</sup>.

Voilà pourquoi, en l'an de grâce 1417, malgré la perspective exaltante d'un jubilé, la série des licences concédées aux armateurs et patrons de navire en tous genre accuse un silence de mort<sup>45</sup>. Sans avoir été expressément interdit, le pèlerinage avait été tout simplement rendu impossible. Avertis de la situation, les pèlerins avaient essayé de tourner la difficulté en dirigeant leurs pas vers l'embouchure de la Severn, entre Cornouaille et pays de Galles. A l'approche de la fête de l'Apôtre, l'impatience y était à son comble. Or il y avait parmi eux une personnalité hors du commun.

En effet, Margery Kempe était au nombre de ces laissés pour compte. L'ironie veut que ce soit précisément l'année 1417 que cette mystique tenue pour excessive ait désiré, "si telle était la volonté de Dieu, de pouvoir se rendre à Saint Jacques: *sche desired, yf it wer the wil of God, that sche myth sekyn Seynt Iamys*". Elle ne put mieux faire que de demeurer sagement à Bristol, six semaines durant, dans l'attente improbable d'un hypothétique bateau, "aucun vaisseau anglais", dit-elle, "ne pouvant aller là-bas, car ils avaient tous été requis pour le service du roi". Afin de tromper l'ennui, les pèlerins erraient "de port en port", comme des âmes en peine, dans l'espoir d'y trouver une barque, mais en vain<sup>46</sup>.

Or c'est sous les espèces d'un navire breton envoyé par la Providence que l'anxiété tomba subitement. "Quand, enfin, il Lui plut, Notre Seigneur dépêcha un vaisseau de Bretagne à Bristol, qui fut bientôt rendu prêt et équipé pour faire voile vers

---

<sup>44</sup> Cf. J. H. WYLIE et W. T. WAUGH, *The reign of Henry the Fifth*, t. 3, Cambridge, 1929, p. 63.

<sup>45</sup> De fait, dans les listes dressées par C.-M. STORRS et Elisa FERREIRA, on observe un hiatus complet entre le 16 février 1415 et le 7 mai 1423 (cf. biblio. n° 19, 1994, p. 114 et 176, et biblio. n° 3, p. 591).

<sup>46</sup> On se permet de renvoyer pour la traduction française à Daniel VIDAL, *Margery Kempe, Le Livre : Une mystique anglaise au temps de l'hérésie lollarde*, éd. J. Million, 1987, § 44-45, p. 183-192 ; André VAUCHEZ et Louise MAGDINIER, *Le livre de Margerie Kempe. Une aventurière de la foi au Moyen Age*, Paris, Cerf, 1989, § XLIV-XLV, p. 156-164.



Saint Jacques"<sup>47</sup>. On imagine l'empressement des pèlerins et l'âpreté des discussions. Margery Kempe eut d'autant moins de mal à trouver une place à bord qu'un certain Thomas Marchale, de Newcastle, s'offrit à la défrayer du passage en même temps qu'il payait le sien<sup>48</sup>.

Ce favoritisme suscita du mécontentement et l'équipage s'en aperçut. Peu disposés à s'attendrir, les Bretons firent comprendre à cette femme excentrique, accoutrée d'un manteau couvert de poils<sup>49</sup>, "que si une tempête survenait, ils la jetteraient à la mer" sans ménagement, "parce que, pensaient-ils, c'est elle qui en serait la cause; le bateau étant moins sûr avec une telle passagère".

Précipiter dans l'abîme celui dont la culpabilité secrète risque de déchaîner les éléments était alors un moyen aussi sûr que radical d'écarter du bateau les effets de la colère divine. Cette façon d'exorciser la tempête n'a cessé, semble-t-il, de hanter les esprits désemparés<sup>50</sup>. Il est curieux que la seule chanson connue de pèlerins en mer fasse justement allusion à ce procédé dont le prophète Jonas avait fait l'expérience à ses risques et périls<sup>51</sup>. Mais s'étant mise en prières pour conjurer les périls, Margery "s'embarqua au nom de Jésus et fit voile avec ses compagnons. Dieu envoya vents et

<sup>47</sup> "Than, as it pleysd owr Lord, he sent e schip owte of Breteyn in-to Bristowe, wech schip was mad redy & arayd for to seylen to Seynt Iamys" (cf. S.-B. MEECH et H.-E. ALLEN, *The Book of Margery Kempe*, London, 1940, § 45, p. 108, lignes 23-26).

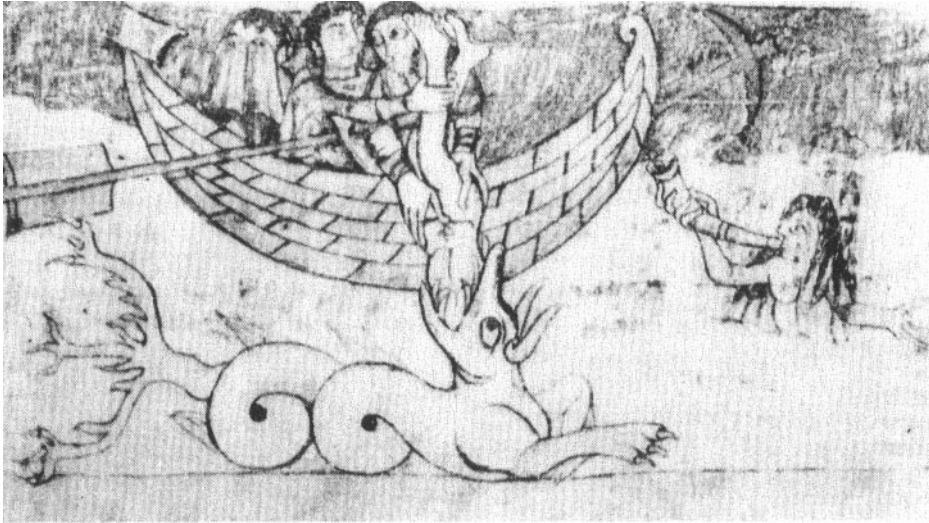
<sup>48</sup> "Thomas Marchale vint payer le patron pour lui-même et la créature" (cf. D. VIDAL, *op. cit. supra*, p. 189). Il est à noter qu'un certain "Thomas Marsschall", marchand aulnier - *merchant owner*, est connu au début du XV<sup>e</sup> siècle. Il est cité par Jacques BERNARD (cf. biblio. n° 1, 1968, t. 2, p. 558, d'après Gascon Rolls, P.R.O., C 61/118, m. 3, 1-10 Henry V).

<sup>49</sup> Elle avait pu acquérir ce "pylche" qui n'est autre qu'une "esclavine velue" (cf. Fr. GODEFROY, *Dictionnaire*, t. 3, 1884, p. 403), grâce à l'argent que lui avaient remis des amis de Lynn (cf. H. JACOMET, "Saint Jacques : une image à la française", dans *op. cit. supra* note 42, 2003, note 357, p. 230).

<sup>50</sup> Margery Kempe avait prévenu leurs pensées, car "avant d'embarquer elle se mit en prières pour que Dieu les protège des périls de la mer, des orages et des vengeances - *Sche mad hir preyerys that God xulde kepe hem & preserue hem from ueniaws, tempestys, & perellys* -, en sorte qu'ils puissent aller et revenir sains et saufs. - *For it was telde hir zyf thei haddyn any tempest thei woldyn castyn hyr in the se*" (cf. L. MAGDINIER, *op. cit. supra*, p. 162 ; sur la persistance de cette attitude chez les gens de mer, cf. Michel MOLLAT, biblio. n° 16, p. 195 ; biblio. n° 9, note 104, p. 181).

<sup>51</sup> Cette complainte a été entendue par Lucien DECOMBE, avant 1884 : "C'est de cinquante pèlerins - Qui s'en vont à Saint-Jacques. / Quand ils y fur bien éloignés - Dans un navire sur mer, / Ils ne pouvaient marcher - Ni avant ni arrière. / Le plus vieux des cinquante - Il leur-z a demandé : / «Y en a-t-il quelqu'un - Dedans la compagnie / Qu'ont battu père et mère ? / S'il y en a dans la compagnie, - Nous le jett'rons à la mer». / Le plus jeune des cinquante - Il se mit à pleurer (...)" (cf. *Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine*, 1884, in 16, xxviii, 401 p., B.N.F., Z. Renan 2981 ; biblio. n° 9, Annexe III, p. 225-226). A dire vrai on retrouve également ce thème dans une chanson landaise : "Nous n'erem bin ou trente". Pedro ECHEVERRIA BRAVO les a publiées l'une et l'autre (cf., *Cancionero de los peregrinos de Santiago*, 2<sup>e</sup> éd., Madrid, 1971, p. 69-70). Dans la Bible, Jonas ayant avoué son crime déclare aux matelots : "Prenez-moi et jetez-moi à la mer, et la mer s'apaisera pour vous. Car, je le sais, c'est à cause de moi que cette violente tempête vous assaille" (Jon. 1-12).

temps favorables - *God sent fayr wynde & wedir* -, et le septième jour ils furent à Saint Jacques"<sup>52</sup>.



*Le prophète Jonas jeté à la mer pour apaiser la tempête  
(Württemberg, Landesbibliothek, Stuttgart Psalter, f° 60, IX<sup>e</sup> s.)*

Ainsi, tandis que la guerre faisait rage entre lys et léopards, l'audace de marins bretons qui, profitant de la neutralité du duché, cherchaient à tirer le meilleur parti possible des circonstances, permit à un certain nombre de pèlerins anglais qui n'étaient ni nobles, ni hommes d'armes, ni matelots de gagner le jubilé de Saint-Jacques en toute quiétude. Ils risquaient pourtant gros, car point n'est besoin de préciser que le bateau sur lequel s'aventura Margery Kempe, n'était porteur d'aucun sauf-conduit<sup>53</sup>.

Grisée par ses victoires, la marine de guerre anglaise dût voir cette activité brouillonne d'un mauvais œil. Environ "la Toussains" 1417, *la Notre-Dame*, de Lantringuier<sup>54</sup>, que pilotait son "maistre", "Jehan Moysen", fut arraisonnée et saisie par

---

<sup>52</sup> "Ceux-là qui à Bristol s'étaient montés contre elle, maintenant la fêtaient. Ils demeurèrent en ce pays quatorze jours. Elle y reçut un excellent accueil tant corporel que spirituel. Elle connut une intense dévotion, et jeta de grands cris en souvenir de la Passion de Notre Seigneur, toute ruisselante de larmes et de compassion. Ils rentrèrent ensuite à Bristol en cinq jours" (cf. D. VIDAL, *ibidem*, § 46, p. 191-192). Compte tenu des deux semaines qu'elle passa en Galice, l'équipée de Margery Kempe dura en tout 26 jours. Partie vers le 7 juillet 1417, elle devait être de retour au début du mois d'août (cf. biblio. n° 9, 1998, note 144, p. 195). Sur la personnalité de M. K. voir Angus I. K. MACKAY, "Una peregrina inglesa", dans *Viajeros, Peregrinos, Mercaderes en el Occidente Medieval, XVIII<sup>a</sup> Semana de Estudios Medievales*, Estella, 1991, Pamplona, 1992, p. 193-200.

<sup>53</sup> C'est là, en faveur de Bretons, le type même du voyage clandestin dont ce secteur semble s'être fait une spécialité, car plus tard, à deux reprises, Henri VI (1422-1461) ordonna de punir les marins de Bristol et du Somerset coupables de se livrer à ce commerce au détriment du trésor royal (cf. E. FERREIRA, biblio. n° 3, 1988, p. 578, note 498).

<sup>54</sup> Lantringuier est le nom que portait l'ancien port de Tréguier, dans les Côtes d'Armor (arr<sup>dt</sup> de Lannion).

une "neff d'armes" de Plymouth, alors qu'elle s'en retournait paisiblement du "saint veage de Saint Jacques en galice". Saisi de l'affaire, le duc Jean V de Bretagne (1399-1442) intervint en faveur de ses sujets injustement dépouillés<sup>55</sup>. Le dernier jour de l'année, à savoir le 31 décembre 1417, il écrivit une lettre directement adressée "A très hault et très puissant prince mon très redoubté seigneur le roy d'Engleterre", Henri V, pour exiger la libération sans condition des captifs et la restitution pure et simple du navire<sup>56</sup>.

En effet, à l'en croire, les pèlerins, "tant femmes, prestres que autres" avaient été mis "à ranzon" et, pour comble, le capitaine anglais entendait s'attribuer "ledit vessel qui bien vault mil et cinq cents escuz et plus", à titre de prise<sup>57</sup>. Il est vrai que les Trégorrois n'étaient pas des innocents. Trois ans plus tôt, en 1414, des marins de Tréguier et de Quimperlé avaient intercepté *le Santiago* de La Corogne, qui transportait du vin de La Rochelle à destination de l'Angleterre<sup>58</sup>. Il est d'ailleurs

<sup>55</sup> On a pu qualifier le règne de ce duc, fils de Jean de Montfort, devenu Jean IV de Bretagne (1364-1399), et de Jeanne de Navarre, et époux de Jeanne de France fille de Charles VI, comme "un long exercice d'équilibre entre la France et l'Angleterre". Côté anglais justement, des trêves sont signées, puis, renouvelées, en 1407, 1409, 1411, 1415 et 1417 (cf. Georges MINOIS, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, 1992, p. 317-319).

<sup>56</sup> "Tres hault et puissant prince et mon redoubté sgr, Jehan Moysen, mon subget de mon pays de Bretagne, est venu devers moy, disant que comme il fust allé un peu avant la Toussains derraine au saint veage de Saint Jacques en galice en un sien vessel, nommé le vessel de Notre Dame, de Lentriquer, duquel estoit led. Jehan maistre, et en s'en retournant dud. saint veage sans s'entremectre de nul fait de guerre, furent prins par de vos subgiz de Plemuz (Plymouth), savoir est par Jehan de Quimhutelay, Jehan Croques et pluseurs autres, estans dans une neff d'arme, quelle estoit à Guillaume Budelay, dud. lieu de Plemuz, et icely vessel et pelerins ont et uncores detiennent // aud. Lieu de Plemuz, et ont mis et s'efforzent mettre lesd. pelerins à ranzon, tant femmes, prestres que autres, et aterbuer à eulx led. Vessel, qui bien vault mil et cinq cens escuz et plus. - Tres hault et puissant prince et mon redoubté sgr, je vous supplie que pour amour de Dieu et dud. saint veage où estoient lesd. pelerins, et pour amour de moy et que sont mes subgiz, qu'il vous plaise faire mectre à plaine délivrance lesd. pelerins et led. Vessel, et sanz souffrir que lesd. pelerins soient mis à ranzon ne detenez prinsonniers. Et ce faisant, je m'en tendroy à vous moult à tenu, vous dis de me mander et commander voz bons plaisirs, pour iceulx faire et acomplir à mon povair. - Tres hault et puissant prince et mon redoubté sgr, je prie le Saint Esprit qu'il vous ait en sa sainte garde. Escript en mon chastel de la Tour Neufve de Nantes, le derain jour de decembre. - Votre frère le duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, Jehan. - Ivete" (cf. René BLANCHARD, *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne*, dans *Archives de Bretagne, Recueil d'actes, de chroniques et de documents historiques rares ou inédits, publiés par la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne*, t. 5, de 1407 à 1419, Nantes, 1890, n° 1269, p. 226-227 ; d'après B.M., Cotton. Ms. Vespasien. F III, f° 26 v°, et B.N.F., Ms Moreau, n° 703 ; biblio. n° 9, 1998, note 141, p. 194, et Annexe V-3, p. 229-230).

<sup>57</sup> A supposer qu'il s'agisse de l'un de ces "pèlerinages paroissiaux", que laissent soupçonner les sources anglaises et même françaises comme dans le cas évoqué plus bas de *la Juliana* de Dartmouth, les auteurs du coup de main devaient se sentir d'autant mieux fondés à espérer une rançon qu'elle mettait en jeu une collectivité (voir *infra* note 77). C'était compter sans le duc de Bretagne et l'esprit religieux du roi Henri V.

<sup>58</sup> Cf. Elisa FERREIRA, biblio. n° 3, 1988, p. 534, d'après A. D. de Loire-Atlantique, Amirauté de Bretagne, E 202/3.

piquant de surprendre, une génération plus tard, un "Thomas Moysent breton", qui n'est peut-être qu'un homonyme, condamné à une amende de 10 sous pour s'être cru dispensé d'acquitter les droits afférents au quai Saint-Vincent, à Rouen, où il avait amarré son esquif<sup>59</sup>.

Ainsi s'achevait l'Année sainte 1417 qui avait vu Nompert II de Caumont, fidèle jusqu'à l'exil au roi d'Angleterre, quitter son château de Caumont-sur-Garonne, le 8 juillet, pour se rendre au trot de son cheval à Saint-Jacques de Compostelle, non sans avoir au préalable minutieusement réglé ses affaires et mis la paix entre les siens<sup>60</sup>.

### ***Les grands Pardons de 1428 et 1434 :***

Avec 54 licences qui permirent à 2 784 ressortissants britanniques de cingler en droiture vers la Galice, afin d'y éteindre leur soif de dévotion, l'année sainte 1428 atteignit un sommet qui ne fut dépassé qu'en 1434, où 2 810 pèlerins répondirent à l'octroi de 73 licences. Il n'est pas nécessaire de rappeler que ces entreprises toujours hasardeuses comme l'indique l'obligation de se munir de sauf-conduits, n'avaient rien de voyages d'agrément<sup>61</sup>.

Une chanson de matelots qui raille les pèlerins dit bien le tourment que leur réservait la traversée: "Gaillards, il ne faut pas songer à s'amuser - *Men may leve all*

---

<sup>59</sup> Ce sont les trésoriers de la paroisse Saint-Vincent qui lui imposèrent cette somme, "pour ce qu'il n'avoit point païé le sel de droict a ladite eglise" (cf. Catherine VINCENT, "Fortune maritime et vie paroissiale dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle : Saint-Vincent de Rouen", dans *La France et la mer au siècle des grandes découvertes*, Paris, 1993, p. 244 et 248, note 38, d'après A. D. de Seine-Maritime, G 7662, f<sup>o</sup> 20-22).

<sup>60</sup> "Ensuit se ung autre voiatge que je, Nopar, seigneur de Caumont (...), ay fait pour aler à Monseigneur Saint Jaques en Compostelle et à Notre Dame de Finibus terre (ou est l'un chief du monde qui est sur rive de mer en une haulte roche de montaigne), et fu le VIII<sup>e</sup> jour du mois de juillet que je parti de mon chasteau de Caumont (Lot-et-Garonne, canton le Mas-d'Agenais), l'an mil CCCXVII et fuy de retour a Caumont le tiers jour de setembre apres venent, l'an susdit" (cf. Édouard, Marquis de LA GRANGE, *Voiatge a Saint Jaques en Compostelle en l'an mil CCCXVII*, publié à la suite du *Voyaige d'Oultremert en Jherusalem par le seigneur de Caumont l'an MCCCCXVIII*, Paris, 1882, p. 141-150 ; d'après B.M., fonds Egerton n<sup>o</sup> 890, f<sup>o</sup> 104 v<sup>o</sup> à 112 v<sup>o</sup>, repris par Jeanne VIELLIARD, dans *Le Guide du Pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle*, Mâcon, 1950, p. 132-140). A l'automne 1406, lorsque la flotte de Pero Niño, après s'être emparée de l'île de Jersey, doubla "le raz de Saint-Mahé", les matelots qu'il avait fait mettre sous le pont en fermant les écouteilles, à cause de la furie des vagues, imploraient à grands cris Sainte Marie de Guadalupe, Saint Jacques de Compostelle, Sainte Marie de Finisterre, etc. (cf. *Le Victorial, chronique de dom Pedro Nuño, par Gutierre Diaz de Gamez, son alferes (1379-1449)*, traduit par A. de Circourt, Paris, 1867, Livre II, § 52-53).

<sup>61</sup> Bien qu'onéreuses, ces licences n'entraînaient pour le bateau et ses passagers aucune protection juridique, exception faite de celle du roi d'Espagne qui prenait sous sa sauvegarde les pèlerins. Elisa Ferreira a tiré de ces faits la conclusion qui s'impose : "El lugar santo de Compostela tiene un carácter marcadamente expiatorio, sobre todo, sobre todo en los años jubilaires" (cf. biblio. n<sup>o</sup> 5, 1995, p. 280).

*gamys*, / Quand on fait voile vers Saint-Jacques - *That saylen to seynt Jamys*. / Pour beaucoup c'est un cauchemar / de commencer à naviguer, / Qu'on ait pris la mer / A Sandwich ou à Winchelsea, / A Bristol ou ailleurs (...), / Car plusieurs auront des haut-le-cœur et gémiront / Avant qu'il ne soit tout à fait minuit"<sup>62</sup>. Il n'en allait sans doute pas autrement pour les pèlerins de France, qu'ils aient embarqué sur la côte flamande, picarde, normande, bretonne ou saintongeaise.

Cependant, sur le continent, le mutisme semble complet, à moins de compter pour un pèlerinage l'ambassade que Philippe le Bon (1419-1467), fils unique de Jean sans Peur, envoya au Portugal dans le but de négocier son mariage avec l'infante Isabelle. Le récit en est connu. Montée sur deux galées vénitiennes, la légation partit du port de l'Écluse, le 19 octobre 1428. Elle se renforça de deux autres galées à Sandwich. Le convoi longea alors le sud de l'Angleterre et, de Falmouth en Cornouailles, où il fit escale près d'une semaine et qu'il quitta le 2 décembre, vogua en droiture jusqu'au port de "Baionne en Galice", où les vaisseaux mouillèrent le 11 décembre avant de jeter définitivement l'ancre à Cascais, le 16, à proximité de Lisbonne<sup>63</sup>.

Une fois "la besoingne (...) démenée" et dépêchés à bride abattue, le 12 février 1429, les quatre messagers chargés de communiquer au duc la teneur "du pourparlé" et de lui remettre la "figure" de l'infante, peinte "bien au vif" par "ung nommé maistre Jehan de Eyck (...) excellent maistre en l'art de peinture", les trois chefs de l'ambassade n'eurent de cesse que de "se traire a Saint Jacques en Galice", avant d'aller "visiter le duc d'Arjonne, le roy de Castille, le roy de la ville de Grenade" et plusieurs autres princes, pays et lieux célèbres<sup>64</sup>. A tout seigneur tout honneur, on voit

<sup>62</sup> Cette chanson donnée sans titre ni date se trouve dans un ms. du Trinity-College de Cambridge (R. 3-9), d'où Sir Thomas Wright l'a extraite, en 1836 (cf. Auguste JAL, *Archéologie navale*, t. 2, Paris, 1840, Mémoire n° 9, p. 549-560 ; biblio. n° 9, 1998, note 63, p. 166).

<sup>63</sup> On a surtout retenu de cette ambassade la présence du peintre Van Eyck et sa visite probable à Compostelle (cf. biblio. n° 21, t. 1, 1949, p. 91 ; texte dans Jean PAVIOT, *Portugal et Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle (1384-1482) : Recueil de documents extraites des archives bourguignonnes*, Lisbonne-Paris, 1995, n° 92, p. 205-207, d'après Bruxelles, A.G.R., CC 132, f° 157 et sv., registre manquant).

<sup>64</sup> "Aussi luy envoyerent ilz la figure de ladite dame faite par painctre comme dit est. Et, en attendant nouvelles et response de mondit seigneur de Bourgoingne, aucuns desdits ambaxadeurs, c'est assavoir le seigneur de Roubaix, messire Bauduin de Lannoy et André de Tholonjon, et de leur compaignie ledit Bauduin d'Ognies, Albrecht, bastard de Baiviere, Grignon Landas, Hector Sacquespée et autres gentilzhommes et familiers, se traient a Saint Jacques en Galice" (cf. J. PAVIOT, *op. cit. supra*, p. 32, 206 et 208-209). Jean de Roubaix, chevalier, conseiller et premier chambellan du duc ; Baudoin de Lannoy dit le Bègue, seigneur de Molembaix, gouverneur de Lille et de la Flandre wallonne de 1423 à 1435, et André de Toulangeon, seigneur de Mornay (Saône-et-Loire), également conseiller et

que l'apôtre fut servi le premier<sup>65</sup>.

Par la suite, ce sont encore les richissimes archives de la Maison de Bourgogne, en relations constantes avec la Péninsule ibérique, qui dispensent de fugitives lueurs. Un certain "Meurs", héraut d'armes, reçut du duc 19 livres, avant le 18 février 1446, "pour lui aidier a supporter les frais qu'il luy convendra faire en certain voiage qu'il a devocion de faire a Saint Jaques en Galixe et autres lieux longtains avec autres heraulx et ung poursuivant de Portugal". Peut-être y alla-t-il par mer à la différence de son homologue Salins qui, trois ans plus tôt, avait accompagné l'échanson du roi de Hongrie à travers l'Europe entière jusqu'à Saint-Jacques, avant de s'embarquer pour l'Angleterre<sup>66</sup>. Toutefois, dans les mêmes années, le duc Jean V de Bretagne s'obstine, semble-t-il, à confier de préférence au galop d'un cheval bien monté le soin de déposer son offrande annuelle sur l'autel de l'apôtre<sup>67</sup>.

Colonne et phare de l'Occident, Saint-Jacques de Galice est décidément une

---

chambellan de Philippe le Bon, après avoir été échanson de Jean sans Peur et maître de l'écurie du roi Charles VI (1418-1419), figurent tous trois dans l'armorial de la Cour Amoureuse dite de Charles VI. Fait chevalier de la Toison d'or, André de Toulangeon mourut au cours d'un pèlerinage en Terre Sainte, vers 1432 (cf. C. BOZZOLO, H. LOYAU, *op. cit. supra* note 5, I, 1982, n° 134, p. 106 ; II, 1992, n° 410, p. 59, et n° 532, p. 111).

<sup>65</sup> Leur désir d'aller à Saint-Jacques peut à bon droit s'expliquer, outre la notoriété de ce sanctuaire et le souci d'éviter des zones de montagnes, par la proximité de l'année sainte tout juste écoulée. Le mariage du duc et de l'infante fut accordé le 11 juin 1419, les lettres du contrat furent signées le 24 juillet suivant, et "le lendemain dimenche, xxv<sup>e</sup> dudit mois", Jean de Roubaix épousa par procuration l'infante Elizabeth. Il est difficile de savoir si cette date est le fruit du hasard ou si elle révèle une intention particulière. En revanche, le jubilé étant tombé en 1428, il est plus probable que le dimanche ait coïncidé avec la fête de l'apôtre cette année là qu'en 1429. peut-être s'est-il glissé une erreur dans la relation de l'ambassade (cf. J. PAVIOT, *ibidem*, p. 209).

<sup>66</sup> A travers ces deux exemples, on retrouve la dualité de la route continentale par l'Aragon qui est celle du périple diplomatique européen et de la voie maritime qui en un sens ne l'est pas moins (cf. J. PAVIOT, *op. cit. supra* note 58, 1995, n° 260, p. 352, et n° 276, p. 362 ; et biblio. n° 9, 1998, note 91, p. 178 et note 158, p. 204). Projetées à l'échelle du continent qu'elles enserrent, ces deux avenues forment à leur manière un doublet de la "voie haute" et de la "voie basse", popularisées par Hermann König von Vach, d'autant que l'Öberstrasse qu'il décrit emprunte la vallée du Rhône, puis, le Languedoc pour déboucher sur le royaume d'Aragon (cf. H. JACOMET, biblio. n° 8, 1996, supplément, p. 11).

<sup>67</sup> Dom MORICE a extrait d'un compte de Jehan Mauleon, Trésorier de l'Épargne du duc, les notes suivantes : "Les voyages à S. Jacques en Galice : A guillaume le Regnec, autrefois valet d'Eschanzonnerie du Duc, par mandement du 25 mars 1433 finissant, pour porter à S. Jacques en Galice l'offrande du Duc pour la Feste de Pasques, l'an XXXIV, xxx escus, et pour ses depens, messes & chevelices, xx livres ; au mesme autant pour 1435, 1436, 1437 ; à d'autres, pour le même sujet, en 1438, 1439, 1440, 1441, 1442" (cf. biblio. n° 17, t. II, 1749, col. 1270 ; et R. BLANCHARD, *op. cit. supra* note 51, n° 2141, p. 80 ; biblio. n° 9, 1998, note 145, p. 195). Dom Morice glose le mot "chevelice" par "entretien d'un cheval", tandis que Francisque-Michel le donne pour équivalent à "calice". Il semble préférable néanmoins de voir dans ce terme une sorte de cens par chef ou capitation (cf. Fr. GODEFROY, *Dictionnaire*, t. 2, 1883, p. 113, col. 3).

étape incontournable de ces grandes chevauchées diplomatiques<sup>68</sup>. En allant un peu plus loin et à constater la dévotion quasi unanime que lui vouent les princes, Santiago semble se dresser comme un roc inébranlable au milieu des flots déchaînés. Au siècle de la papauté d'Avignon et du Grand Schisme, sur la toile de fond du conflit généralisé qu'est la Guerre de Cent Ans, amis et ennemis viennent tour à tour présenter leurs hommages à l'apôtre. Compostelle n'est-il pas alors un peu, face aux nations qui constituent la chrétienté d'Europe ce que Delphes fut dans la Grèce antique divisée en multiples cités rivales : un sanctuaire commun et fédérateur.

### **1456 : Une année sainte faste ?**

#### 1. *Le drame de 'la Juliana' :*

Toutefois, un incident ramène brusquement l'attention sur quelques mauvais sujets du duc de Bretagne, pris en flagrant délit de rupture de paix. Alors qu'en cette année 1456 - *anno indulgencie apud sanctum Jacobum* - tous s'efforcent d'honorer dignement la fête de saint Jacques qui tombe à nouveau un dimanche, en plein port de La Corogne, à la faveur de la nuit, il est vrai, - *quadam nocte mensis julii presentis anni* -, des Bretons - *quosdam Britones de dominio et districtu virtuossissimi domini ducis Britanie* -, s'emparent sans coup férir de *la Juliana* de Dartmouth<sup>69</sup> dont ils coupent les amarres, sans égard au fait que ce navire apparemment déserté venait de

---

<sup>68</sup> Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on rencontre sur les chemins qui mènent à Compostelle des seigneurs venus d'Europe centrale qui accomplissent ainsi leur tour du monde. Aux mois de janvier et de juin 1380, ce sont deux Hongrois, Jean Pilich et Paul de Razonof. Ils avaient été précédés, en 1379, de trois Polonais, François de Schubyn, Jacques de Cztan et Clément de Mocrsco. Ils sont suivis, en février 1415, par un pèlerin originaire de Bohême, du nom de Bensisflan (*cf.* Jeanne VIELLIARD, "Pèlerins d'Espagne à la fin du Moyen Age : ce que nous apprennent les sauf-conduits délivrés aux pèlerins par la chancellerie des rois d'Aragon entre 1379 et 1422", dans *Analecta Sacra Tarraconensia*, 12 (1936), p. 14 et 36 ; sur l'un des plus célèbres de ces voyages, celui du Tchèque, Léon de Rožmítal, on consultera : Florence COLETTE, "Le voyage en Europe du seigneur Léon de Rosmítal en l'an 1466", dans *Campus Stellae*, 1 (1991), p. 86-99 ; H. JACOMET, *biblio.* n° 8, 1996, supplément, p. 10 ; et Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE : "Le voyage du seigneur Léon de Rožmítal en occident, un apprentissage ?", dans *Voyages et voyageurs au Moyen Age*, Paris, 1996, p. 31-52, et "Dangereux occident, le voyage de Léon de Rožmítal jusqu'à Saint-Jacques de Compostelle (1465-1466)", dans *Cahiers de Recherches Médiévales (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, 3 (1997), p. 57-69).

<sup>69</sup> "Nauis uocate Juliana de Dermundia de dominio et districtu Regni Anglie" (le texte porte Hermundia). Ce nom a été indifféremment porté par des navires anglais et bretons, telle cette *Juliane* de Dartmouth, son exact homonyme, qui appartenait au capmarchand Richard Hervy (Bordeaux, octobre 1443), ou la *Juliana* de Conquet, citée en mars 1470, la *Juliena* de Vannes, en 1496, sans compter ces *Julienne* de Penmarc'h ou de Brest, 1481, *etc.* (*cf.* Jacques BERNARD, *biblio.* n° 1, 1968, t. 2, p. 542, note 73 ; p. 699, note 494 ; p. 558 ; et t. 3, p. 24 et 26).

débarquer son contingent de pèlerins<sup>70</sup>.

Est-ce à la suite du rapprochement entre le duché de Bretagne et le royaume des lys, qui se confirme pour de bon, ou du renouvellement des traités de commerce que le duc venait de signer avec la Castille, que l'animosité toujours prompte à éclater entre marines concurrentes s'enflamma soudain<sup>71</sup>? De fait, à cette même époque, les Bretons hantent la plupart des ports atlantiques de la Péninsule<sup>72</sup>. Mais qu'il y eut exercice d'un droit légitime de représailles ou acte de vengeance délibérément mûri<sup>73</sup>, comment les auteurs de troubles auraient-ils pu compter sur l'impunité dès là que leur attentat était perpétré au mépris des privilèges et sauvegardes que l'année sainte valait aux pèlerins? Il n'était dans l'intérêt ni du roi de Castille<sup>74</sup>, ni de l'église de l'apôtre<sup>75</sup>, ni du Conseil

---

<sup>70</sup> "Nouerint uniuersi presentis publici instrumenti quitaciones serien inspecturi quod ego, Johannes Bartalote, magister nauis uocate Juliana de Dermundia de dominio et districtu regni Anglie, que nunc / est in portu maris huius ciuitatis Crunie, et ego Filippus, vicarius et clericus, dominus dicte nauis, ea ratione quod dicta nauis Juliana, quadam nocte mensis iulii presentis anni, per quosdam Britones de dominio et districtu / virtuossissimi domini ducis Britanie, estando et permanendo dicta nauis salua et secura per priuilegia et bulas apostolicas sanctorum patrum romanorum et per priuilegia illustrissimi ac potentissimi regis Castelle et Leonis et suorum / predecessorum concessa ecclesie Beati Iacobi, et omnibus eius peregrinis, et per reuerendum dominum Rodericum de Luna, archiepiscopum sancte ecclesie et archiepiscopatus Sancti Iacobi, in cuiusquidam peregrinationem dicta nauis cum quibusdam peregrinis / anglicis uenit ad portum huius ciuitatis illo tempore quod fuit cabta ; et quod ipse virtuossissimus ac potentissimus dominus et potentissimus ammirandus Britanie utendo de clementia et uirtute et administrando justiciam ad / querelam et denunciacionem concilii, pretorum, rectorum et procuratorum huius ciuitatis Crunie et honorabilis militis dicti Gomecii Petri de las Marinas, asistentis huius ciuitatis pro illustrissimo ac potentissimo domino rege Castele, fe / cerunt restitui [refacui] dictam nauem in dicto portu maris huius ciuitatis Crunie ubi fuit depredada cum aliquibus rebus de illis que in dicta nauis et cum illa fuerunt capte seu depredate" (cf. A. D. de Loire-Atlantique, Trésor des chartes des ducs de Bretagne, E 202/6, pièce unique de parchemin sans sceau (35 cm x 42 cm), lignes 1 à 7 ; voir transcription intégrale et références dans biblio. n° 9, 1998, Annexe VI, p. 230-234).

<sup>71</sup> L'affaire de Fougères avait entraîné la conclusion d'un traité d'alliance, signé le 17 juin 1449, avec le duc François de Bretagne. S'en était suivi la reconquête de la Normandie qui se fit en un an. Le 21 juillet 1450, Falaise juste avant Cherbourg capitulait. On était en pleine Année sainte romaine. Talbot échappa à la captivité en vouant un pèlerinage à Rome (cf. J. FAVIER, *La guerre de Cent Ans*, Paris, 1980, p. 597-605). Quant aux accords commerciaux, ils avaient été précisément signés en 1456. Jusqu'à cette date, La Corogne n'avait de relations bilatérales qu'avec Bristol en faveur duquel son Conseil faisait jouer le privilège concédé, en 1455, par Henri IV de Castille, qui l'autorisait à recevoir annuellement deux vaisseaux exempts de toute taxe (cf. C.-M. STORRS, biblio. n° 19, 1994, p. 193-196, et biblio. n° 3, 1988, P.J. n° 63, p. 876-879).

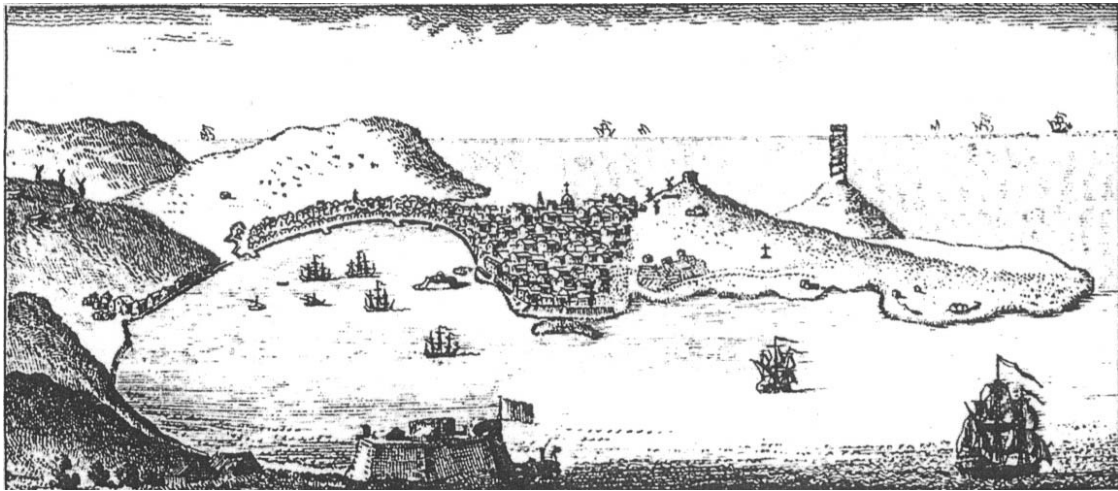
<sup>72</sup> Henri TOUCHARD a vu dans le fait divers survenu l'été 1456, un indice de la progression du négoce armoricain au milieu du XV<sup>e</sup> siècle : "Les Bretons paraissent être présents désormais dans tous les ports atlantiques de la Péninsule : dès 1466, un quartier breton existait à San Lucar de Barrameda, un artiste breton, Lorenzo Marcadante, travaille à Séville de 1454 à 1467, (...) en 1456 on les trouve à La Corogne et leur présence est fréquente sur toute la côte de Biscaye et du Guipuzcoa" (cf. biblio. n° 20, 1967, p. 212).

<sup>73</sup> Le pillage et la confiscation de bateaux à l'ancre, en manière de représailles, était, semble-t-il, chose habituelle. En 1466, des Castillans s'en prennent à des navires anglais amarrés à Saint-Nazaire (cf. biblio. n° 20, p. 214).

<sup>74</sup> De fait, en temps de jubilé, il est de tradition que les rois de Castille prennent les pèlerins sous leur protection à compter du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au dernier jour de décembre de chaque année sainte. On



de La Corogne de tolérer pareille spoliation, survenue dans leurs eaux territoriales, d'autant que l'archevêque percevait un droit de mouillage dans ce port. Que les Bretons n'aient pas été les seuls à en user de la sorte n'excuse en rien leur méfait. En effet, cette même année 1456, une nef de Carmarthen, en pays de Galles, fut assaillie en haute mer par des marins castillans, et sa cargaison pillée au mépris de la parole de leur souverain, alors qu'elle convoyait des pèlerins<sup>76</sup>.



*La baie de La Corogne et la Tour d'Hercule*

Aussi, forts de leurs droits, le maître de la nef, John Bartalote, et son propriétaire, un certain Philippe, qualifié de *vicarius et clericus*, saisirent-ils l'amirauté

---

connaît les lettres de sauvegarde publiées par Jean II (1406-1404), en 1434, et celles que signa Henri IV de Castille (1454-1474), en 1462 (voir 2<sup>ème</sup> partie). Les termes de ces ordonnances sont identiques. Elles s'appliquent à tous ceux qui aborderont "in regnis nostris tam per terram quam per aquam die noctuque". Sur mer, le libre passage des pèlerins est garanti "non obstantibus quibuscumque represaliarum literis a nobis emanatis et concessis". Jean II enjoint, en outre, "al Almirante Mayor de la mar y a sus subalternos y a todos los patrones y gentes de armas et capitanes de qualquier naos et galeas et otras qualesquier fustas que andan por mis mares" d'avoir à veiller au respect de ces privilèges (cf. A. LÓPEZ-FERREIRO, biblio. n° 12, t. 7, 1904, P.J. n° XV, p. 56-58).

<sup>75</sup> La mitre compostellane et le chapitre de la cathédrale ne sont pas les derniers à défendre les pèlerins. Au mois de mai 1440, le chapitre, en son nom et en celui de l'archevêque "don Lopo de Mendoça", dépêche au Conseil de La Corogne, où siégeait déjà le gouverneur "Gomes Peres das Marinas" (*supra* note 70), le chanoine bachelier Fernán Rodriguez de Betanzos, afin d'exiger que la "barcha Catalina" qui transportait des pèlerins à son bord, soit restituée à son maître, "Richarte Armissa", en même temps que "certas cousas et bitallas et certas coronas de ouro et outras cousas" qui avaient été dérobées. Le Bachiller exhorta les membres du Conseil de Ville, réunis comme de coutume dans l'église Santiago de La Coruña, à bannir ces agissements, "por quanto os ditos Romeus eran et son et deuen seer seguros segundo derecho et leys deste Regno et priuilegios otorgados por lo dicto senor Rey et costituyçoes dos sanctos padres et da dita santa iglesia de Santiago" (cf. LÓPEZ-FERREIRO, *op. cit. supra*, t. 7, P.J. n° XXI, p. 74-76 ; biblio. n° 9, 1998, note 147, p. 197).

<sup>76</sup> La prise était belle puisque la marchandise fut évaluée à 4 000 *saluts* (cf. E. FERREIRA, biblio. n° 3, 1988, p. 576, d'après *The Great Red Book of Bristol*, éd Veale, Bristol, p. 76-78).

de Bretagne<sup>77</sup>. On peut croire que de leur côté les autorités de tutelle du port de La Corogne ne restèrent pas non plus inactives. Le plus étonnant est que les plaignants obtinrent gain de cause. *La Juliana* fut restituée en totalité, avec ses agrès, son mât, ses voiles, ses deux ancres, ses quatre amarres, ses haubans et son matériel de cuisine, sans oublier les hardes de l'équipage ni celles des passagers, suivant l'inventaire exhaustif qui en fut dressé par devant *Ferrandus Solla*, notaire royal à La Corogne, et inséré dans le procès verbal de la "quietan(ce) du vexeau / qui fut pris sur / les anglois a la coloign(e)", comme le spécifient trois lignes hâtivement griffonnées au dos du parchemin. Un certain "Jehan Jacques, marchand demeurant à Nantes", avait d'ailleurs été député en Galice pour veiller à la régularité de la dévolution, laquelle se fit sur les lieux du crime<sup>78</sup>.

C'est que, descendus à terre pour aller à Compostelle satisfaire leurs dévotions, les passagers de *la Juliana* avaient laissé sur le pont les "coffres" remplis de leurs effets personnels qui étaient leur seule propriété à bord<sup>79</sup>. On sait que telle était la coutume sur les bateaux convoyeurs de pèlerins, que ce soit à destination de la Galice ou de la Terre Sainte. Chacun était tenu de se munir d'un coffre qui pouvait lui servir de cercueil, le cas échéant, et avait droit à un espace dûment mesuré, exposé aux vents

---

<sup>77</sup> La qualité de "vicaire et de clerc" donnée au propriétaire de *la Juliana*, permet de penser que l'on se trouve en face de l'un de ces "pèlerinages paroissiaux" dûment encadré par le clergé (cf. biblio. n° 3, p. 580, note 405).

<sup>78</sup> "Ideo nos per presentes licteras pro nobis et nomine / omnium peregrinorum et peregrinarum in dicta nauí uenientium, eo tempore quo fuit capta, et pro omnibus naptis et marinariis dicte nauis (dicte nauis) pro quibus facimus et nos obligamus et bona nostra, concedimus et co / noscimus quod sumus reintegrati realiter et cum effectu in dominio et possessione dicte nauis et omnium rerum et apartamentorum que in ea nobis fuerint reintegrate per Arnaum Xabote, escutiferum potentissimi domini alme / randi, et Johanem Jaquende [Jacquem], mercatorem uicinum de Nante, ex preceptu illustrissimi ducis et potentissimi almerandi, coram Fernando Alfonso de Mayanca, pretore ordinario huius ciuitatis illustrissimi a(c) poten / tissimi regis Castelle et in presencia scriptoris ac notarii publici et testium infra scriptorum que quidem res quas sic cum dicta nauí in pressentia dicti pretoris et tabelionis recepimus ; sunt iste que secuntur : Con / uenit cire (?) dictam nauem cum suo maste et briga et uelas et duo funicula et duas ancoras cum quibus erat dicta nauis custodiata in dicto portu, et alia duo funicula que fuerant cisa quando dicta nauis fuit depre / data, et batelum et funicula et fusilla et tres caldiras et unum cacabum et unam sartaneam et unum destralo. – Item quedam media pipa farine auearum et unam rondanam carniun et una pipa farine tritici. - Item unum tecacium (...) etc." (*supra* note 66, lignes 8 à 13). S'ensuit l'énumération du contenu de 23 de ces coffres ou "tecacia", analogues, sans doute, à ceux que se faisaient faire, à Venise, les pèlerins de Terre Sainte, et qui leur servaient parfois de cercueils (cf. H. JACOMET, biblio. n° 8, 1996, n° 49, p. 2-10, et supplément, p. 3-4).

<sup>79</sup> La Coruña se trouve à un peu plus de 60 km au nord de Santiago. Les deux villes étaient reliées par un chemin royal, dit aussi *Camino Francés de Poulo*, que l'on a baptisé *Camino Inglés* (cf. Fernando URGORRI y Lucindo FEMBIELLA, *El antiguo Camino Real de La Coruña a Santiago*, La Coruña, 1992 ; María Pilar de TORRES LUNA, "El llamado Camino Inglés", dans *Los Caminos de Santiago y la Geografía de Galicia*, Santiago, 1995, p. 71-78).

comme aux embruns. En énumérant un à un les 23 coffres qui se trouvaient à bord de *la Juliana* et en détaillant minutieusement leur contenu, l'état des lieux dressé à La Corogne, le 18 novembre 1456, autorise une véritable analyse spectrographique que viendra peut-être un jour confirmer - ce qu'à Dieu ne plaise! - la fouille sous-marine d'une semblable embarcation.

Sont successivement décrits, dans une langue surréaliste et au fil d'une plume qui ne donne pas le moindre signe de défaillance, une prodigieuse quantité de lingerie, de vêtements d'étoffes diverses et de couleurs variées, de couvertures, de vivres - essentiellement de la farine de blé et d'avoine -, quelques ustensiles et couverts, généralement en étain, un ou deux poignards, des aiguilles à coudre, *etc.* Rares, certes, sont les objets de prix<sup>80</sup>. On relève, cependant, des fibules d'argent doré, onze *cloquearia* d'argent, un code de droit civil relié en cuir blanc, un livre écrit en anglais, trois anneaux d'argent, quelques tasses et gobelets de même matière, et, de manière plus inattendue, *quedam conteiro de azibeches cum tribus rosis argenti deauratis et cum IIII<sup>or</sup> abenalis argenti deauratis*, en quoi il faut sans doute voir un remarquable exemplaire de rosaire ou "patenostres de jayet", c'est-à-dire façonné en jais<sup>81</sup>.

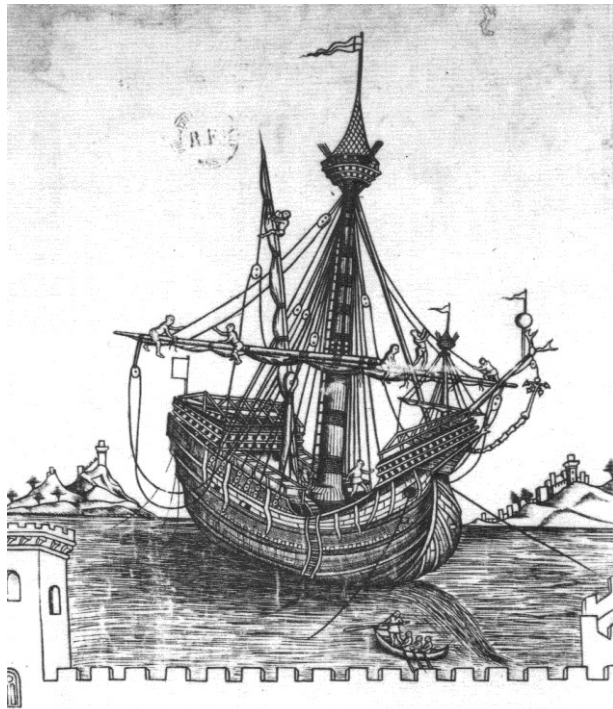
<sup>80</sup> Elisa FERREIRA PRIEGUE a inséré cet acte dans les pièces justificatives de sa thèse (*cf.* biblio. n° 3, 1988, p. 879-882). Le fait de s'en être aperçu à temps eut sans doute épargné un fastidieux travail de transcription dont tout le mérite revient à Pierre-Yves LE POGAM (*cf.* biblio. n° 9, 1998, p. 230-234). Le corps de ce texte comporte 51 lignes et l'inventaire passe en revue 36 "item". En comparant les deux lectures qui n'offrent que peu de différences, il est apparu que les "item" 16 et 18-21, qui correspondent à une partie des lignes 24-25 et aux lignes 26 et 27, sont absents de la transcription d'Elisa Ferreira qui ne totalise, par conséquent, que 31 "item". Voici les pièces manquantes, à titre d'échantillon et pour qui voudrait entreprendre une analyse complète de ce document exceptionnel, ne serait-ce que d'un point de vue lexical : "Item (n° 16) aliud tecacium et / in illo quatuor almofadas de bossa et unum balandragium de Jamsalim (*sic*) - Item (n°18) aliud tecacium et in illo tres tunicas ominum et unam mantam de branqueta et aliam mantam de branqueta et quadam sarga et aliam / tunica mulieris et alia ominis et duas sindones - Item (n° 19) aliud tecacium et in illo quinque mantas de branqueta et unum sacum - Item (n° 20) aliud tecacium et in illo tres almofadas et unum gobom uetus de cotania et habet / mannicas de pano claro et unam sindonem et quatuor uirgas de frisa - Item (n° 21) aliud tecacium et in illo quadam uirga de frisa gris et quodam balandragium clarum et quodam matum uetus et aliud matum uetus gris et tres mantas de / branqueta". De ces seuls extraits, on peut déduire que quelques uns de ces coffres étaient communs à plusieurs personnes. A titre d'exemple, on compte 20 *almofadas*, 45 *sindones* et 59 *mantas* de tous poils. Il est plausible d'admettre qu'il y avait à bord une cinquantaine de pèlerins (*cf.* biblio. n° 9, 1998, note 148, p. 197). Cependant, certaines pièces de tissu décrites ont probablement été emportées dans l'idée d'être vendues (*cf.* E. FERREIRA, biblio. n° 3, 1988, p. 577, 579 et 580).

<sup>81</sup> Ces articles figurent dans les "item" n° 27 à 29, n° 31 et n° 33. Le "conteiro de azibeches" est décrit au n° 34 (*cf.* biblio. n° 9, 1998, p. 232-233). Le Nationalmuseet de Copenhague possède un beau spécimen de rosaire de la fin du XV<sup>e</sup> siècle (n° d'inv. 10385), dont les cinquante grains de jais figurent des coquilles que relie trois petites effigies de saint Jacques (*cf.* *Santiago Camino de Europa*, Santiago, 1993, n° 134, p. 446 ; et Angela FRANCO MATA, "Valores artísticos y simbólicos del azabache", dans *Compostellanum*, 36 (1991), p. 467-531, et du même auteur, "Azabache compostellano en el marco de la peregrinación, la devoción y la liturgia (siglos XV y XVI)", dans *Prateria e Acibeche en Santiago de*

## 2. Un témoin oculaire :

La capture de *la Juliana* plaide en faveur du mouvement intense qui régnait, cet été là, dans le port de La Corogne. Or il se trouve que par une chance inouïe on en possède une attestation directe, comparable à une photographie, et, de surcroît, parfaitement fiable.

En effet, un mois plus tôt, le 17 mai 1456, pas moins de six navires avaient



quitté le sud de l'Angleterre pour gagner la Galice de conserve<sup>82</sup>. Cette escadre vint jeter l'ancre dans l'anse de La Corogne, après avoir vu défiler les promontoires acérés qui échancrent la côte. Parmi les pèlerins qu'elle transportait et qui assistèrent tous, le dimanche 23 mai, à la célébration solennelle de la fête de la Sainte Trinité dans la cathédrale de Saint-Jacques, où ils étaient arrivés

la veille, figurait un lettré, grand clerc, William Wey (1407-1476), *Bachelor of Sacred Theology, sometime fellow of the College of the Most Blessed Mary of Eton*, à

---

*Compostela*, Santiago, 1998, p. 127-155, et p. 103). Cependant, l'exemplaire décrit dans l'inventaire de *la Juliana* est encore plus précieux.

<sup>82</sup> "Itinerarium peregrinationis Magistri Willelmi Wey, sacre Theologie Bacularii, quondam socii Collegi Regalis Beatissime Marie Etone ad Sanctum Jacobum in Ispanya : In nomine Dei mei, ego Willelmus Wey, socius Collegii Regalis Etone, anno Domini MCCCCLVJ (1456) divina inspirante gratia, et Regis mei Henrici Sexti et fundatoris licencia, Iter peregrinationis versus sanctum Jacobum in Compostella Hyspannie super me a Collegio Regali VJ kalendas Aprilis arripui, et sic ad portum Plymmowthe ultimo die mensis Aprilis veni, ubi moram traxi usque ad XVII diem Maii" (*cf. biblio. n° 21, 1949, t. 1, p. 96 et t. 3, p. 127-128, d'après la fidèle transcription du manuscrit original de W. W., conservé à la Bodleian Library, à Oxford (MS Bodley 565), faite par B. BADINEL pour l'édition publiée par le Roxburghe Club : The Itineraries of W. Wey to Jerusalem in 1458 and 1462 and to Saint James of Compostella, London, un vol. in-4°, 1857, p. 153 et sv.*).

Winsdor<sup>83</sup>. Frappé à la vue de la multitude des bateaux qui mouillaient dans le havre galicien, il ne put s'empêcher de les compter. Il en dénombra 84. Sur ce total, il y avait, précise-t-il, *octoginta naves cum topcastellis et quatuor sine topcastellis*.

Tout en constatant, non sans une légitime fierté, que plus du tiers de ces vaisseaux venaient de la grande île, il laisse clairement entendre que toutes les nations du septentrion, Anglais, Gallois, Irlandais, Normands, Français, Bretons, même s'il ne nomme pas les Flamands, s'étaient données rendez-vous dans l'avant-port de Compostelle et se coudoyaient dans les ruelles de la petite cité dominée par la principale de ses églises, naturellement dédiée à saint Jacques, et sous les voûtes de laquelle le Conseil de Ville avait coutume de tenir ses assemblées<sup>84</sup>.

Mais curieusement, aucun des deux noms de bateau dont William Wey émaille son récit, ni *la Cargryne*, ni *la Marywhyte* de Plymouth sur laquelle il avait vogué, n'émergent sur les *Patent Rolls* qui, en cette année 1456, n'enregistrent pas moins de 53 licences équivalant à la prise en charge de 890 pèlerins<sup>85</sup>. Inutile d'ajouter que *la Juliana* de Dartmouth n'y figure pas davantage. Est-ce à dire que, comme le maître de cette barge de faible tonnage, les capitaines des six nefes de l'expédition à laquelle

<sup>83</sup> De W. Wey, on sait qu'en 1456, il était âgé de 49 ans et qu'il mourut dans sa 70<sup>ème</sup> année, le 30 novembre 1476, alors qu'il s'était retiré dans le prieuré augustinien de Sainte-Marie, à Edington, dans le Wiltshire. Il accomplit successivement trois pèlerinages, d'abord Compostelle, en 1456, puis, Rome et Jérusalem, en 1458, et, quatre ans plus tard, de nouveau Jérusalem par Venise. Originaire du Devon, il fut, de 1430 à 1442, membre du Collège d'Exeter, fondé à Oxford par l'évêque Walter Stapledon, où il acquit ses grades. Au Collège d'Eton, fondé par le roi Henri VI (1422-1471), il exerça la charge de trésorier de 1445 à 1455, entre 1458 et 1461, puis, de 1463 à 1465. Comme on le voit, les périodes d'interruption correspondent aux absences motivées par ses voyages dont il a laissé un triple récit. Il était prêtre du diocèse de Lincoln, lorsque, le 29 novembre 1460, le pape Pie II (1458-1464) l'autorisa à disposer d'un autel portable. Il légua son pupitre au prieuré d'Edington, ainsi que trois livres, dont l'un, intitulé : *Of materys of Jerusalem*, n'est autre que le manuscrit des *Itineraries* (MS Bodley 565). C'est dans le 15<sup>ème</sup> et dernier chapitre de cet ouvrage composite que se trouve le récit succinct du pèlerinage à Saint-Jacques (cf. Francis DAVEY, *William Wey. An English Pilgrim to Compostella in 1456*, London, Confraternity of Saint James, 2000, p. 7-18).

<sup>84</sup> "In portu Grwne erant de Anglicis, Wallicis, Hibernicis, Normannis, Francis, Britonibus, et aliis LXXX<sup>ta</sup> naves cum topcastellis, et quatuor sine topcastellis ; numerus navium Anglicarum erat XXXJJ" (cf. biblio. n° 21, 1949, t. 3, p. 128 ; Fr. DAVEY, *op. cit. supra*, 2000, p. 24). On peut supposer que ces bateaux se distinguaient aisément grâce à leurs pavillons respectifs. La Corogne était le seul point de contact et d'ancrage des flottes anglaises en Galice. "Toda la documentación sólida y fiable que se conserva", précise Elisa FERREIRA, "señala hacia éste como el único puerto de desembarco de los viajes ingleses" (cf. biblio. n° 3, 1988, p. 577-578). W. Wey et les pèlerins de la flotte passèrent trois jours entiers à La Corogne, où ils eurent un entretien avec un Juif et passèrent leur temps en processions et sermons (cf. Fr. DAVEY, *op. cit. supra*, p. 22 et p. 52-58).

<sup>85</sup> "Quo die (le 17 mai 1456) exhibant simul de peregrinis sex naves , una navis de Portysmowthe, alia Bristollye, alia de Waymowthe, alia de Lymyngton, alia vocata *Cargryne* et navys Plymmowthe vocata *Marywhite* ; et eramus in mare usque ad XXJ diem mensis Maii, quo die venimus ad portum Grwne circa nonam" (cf. *ibidem*, 1949, p. 127, ou *op. cit. supra*, p. 20). On voit que la traversée en droiture dura exactement 4 jours.

participa l'illustre *fellow*, avaient subrepticement pris le large, sans se soucier de se mettre en règle avec l'Échiquier? Voilà qui ouvre des perspectives troublantes sur ce qu'a pu ou dû être le chiffre réel des pèlerins qui abordèrent en Galice par voie de mer. Il est probable aussi qu'après la bataille de Castillon qui marque le reflux de l'emprise anglaise sur le vieux continent, et en pleine guerre des Deux-Roses, l'ère des restrictions soit définitivement passée<sup>86</sup>.

William Wey qui s'est intéressé à l'organisation du clergé de la Péninsule et du siège compostellan, à la légende de l'apôtre, aux reliques qu'on vénérât à Santiago comme à Padrón, au régime des indulgences qui étaient associées à la visite de ces saints lieux<sup>87</sup>, au rituel du pèlerinage que suivaient les Anglais, ainsi qu'au cérémonial de la cathédrale et la répercussion des événements récents comme la prise de Málaga par le roi Henri IV de Castille (1454-1474) dont l'apôtre reçut une nouvelle couronne d'or<sup>88</sup>, a consigné, de surcroît, un souvenir charmant. Non seulement il a transcrit de manière phonétique les paroles d'une chansonnette que les enfants des rues débitaient

---

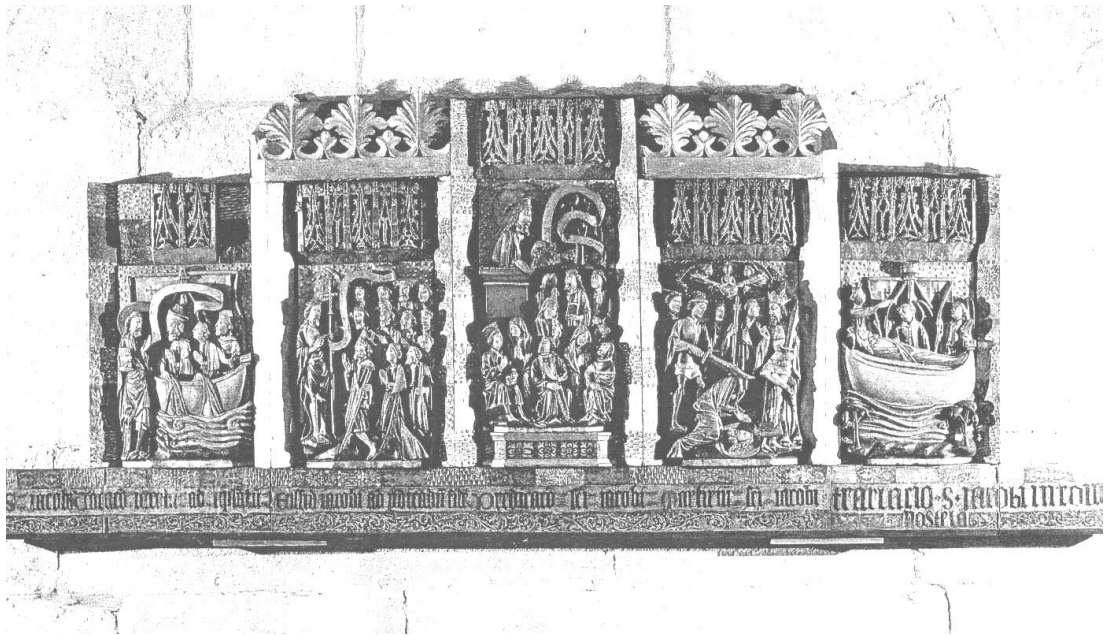
<sup>86</sup> De fait, après 1456, le nombre des licences enregistrées décroît. Rymer, dans ses *Foedera*, avait d'ailleurs cessé d'en mentionner l'existence à cette date. Elles ne sont désormais perceptibles qu'à la faveur des seules années saintes : 1462 : 10 licences accordées pour un total de 920 pèlerins ; 1473 : 7 licences pour 430 pèlerins ; et 1484 : 10 licences pour un nombre de pèlerins indéfini (cf. E. FERREIRA, biblio. n° 3, 1988, p. 601-602 et 608). Ce qui semble prouver que les douanes n'ont plus des consignes aussi strictes, ce sont les bijoux et l'argent dont étaient porteurs les passagers de *la Juliana* ainsi que la bourse bien garnie volée à cet anglais qui la retrouva après avoir fait vœu d'aller nu à Saint-Jacques, comme le raconte W. Wey (cf. *op. cit. supra*, 2000, p. 26, "aliud miraculum" ; sur la conquête de la Guyenne, cf. J. FAVIER, *La guerre de Cent Ans*, 1980, p. 605-613).

<sup>87</sup> Après avoir évoqué les indulgences partielles octroyées en temps ordinaire ou à l'occasion de certaines fêtes de l'année, W. Wey se fait l'écho du jubilé dont une tradition constante faisait remonter l'institution au pape Calixte II (1119-1124) : "Item Calixtus papa concessit quod quando acciditur festum sancti Jacobi die Dominica, quod in toto illo anno concurrentes in peregrinatione vere penitentes et confessi sunt absoluti a pena et a culpa. Item per bullam sancti Calixti pape, qui valde fuit devotus sancto Jacobo, conceditur omnibus peregrinis ecclesie Compostolane metropolitanensis in Galicia peregrinationis causa venientibus, quod quando festum beati Jacobi acciditur die Dominica, quod in vigilia et in die habeatur plena indulgentia omnium peccatorum suorum, et sic per totum annum, incipiendo prima die mensis Januarii, usque ad ultimam diem mensis Decembris proxime future inclusive" (cf. éd. Fr. DAVEY, 2000, p. 34, et biblio. n° 21, t. 3, 1949, p. 132). Cette indulgence plénière consentie sur une année entière, qui aiguillonnait les pèlerins anglais, était regardée avec envie par les moines de Christchurch, à Canterbury, auxquels incombait l'organisation du jubilé de saint Thomas Becket qui avait lieu tous les cinquante ans. Après le succès remporté par le 5<sup>ème</sup> jubilé qui eut lieu en 1420, en pleine euphorie de victoire, le prieur et le chapitre de Christchurch songèrent à solliciter de la papauté l'octroi d'une faveur analogue. C'est pourquoy, dans la perspective du jubilé de 1470, ils chargèrent, en 1462, Robert Kendall d'une double mission : "entrer en participation des grâces spirituelles du jubilé de saint Jacques" et "s'informer aux sources les plus sûres des indulgences dont jouissait l'église de Compostelle" (cf. R. FOREVILLE, *op. cit. supra* note 29, 1958, p. 74-75, et P.J. n° 28, p. 188).

<sup>88</sup> "In signum victoriae rex Castellae et Legionis mittebat ad sanctum Jacobum in Compostella coronam auream vel deauratam illius regis Granate ; et hec corona posita erat super capud ymaginis sancti Jacobi sedentis in medio summi altaris die sancta Trinitatis anno Domini supradicto et anno indulgentie apud sanctum Jacobum" (p. 24).

en dansant au devant des pèlerins, dans l'espoir d'obtenir de leur bon cœur quelques menues pièces de monnaie, *shillings* ou *pennies*, mais il en a noté la mélodie. Elisa Ferreira Priegue a restitué à ces strophes l'accent *gallego* que le bachelier en théologie sacrée a farci malgré lui de latin et d'anglais:

*Santiago de Compostela já vos leve á vosa terra,  
Santiago boo barón, já vos dé boo perdón,  
Boo tempo, boa vía, boo vento, boa travessia  
Dade a estes que son cá unha branca á vossa cortesía*<sup>89</sup>.



*Retable d'albâtre offert par John Goodyear le 25 mai 1456  
(Saint-Jacques de Compostelle, Musée de la cathédrale)*

De la vague de dévotion soulevée par cette année mémorable, il reste à Compostelle un souvenir tangible. Le 25 mai 1456, l'insigne basilique reçut en ex-voto d'un curé du diocèse de Winchester, présent inouï et inaliénable, un retable d'albâtre

<sup>89</sup> "Cantus parvulorum Hyspannie saltancium ante peregrinaciones pro blankys et splintris : «Sancte Jaco a Compostel da vose leve a votir tere, / Sancte Jaco bone baron de vose da de bon pardon, / Bona tempe, bone vye, bona vente, bon perpassi, / Da istys kee sunt assen vna brank a vovse curtese»" (cf. *ibidem*, t. 3, 1949, p. 129, et 2000, p. 28 ; biblio. n° 3, 1988, p. 580). On pourrait traduire ces vers en français de la façon suivante : «Que saint Jacques de Compostelle vous mène en votre terre, / Que saint Jacques le bon Baron vous donne bon pardon, / Bon temps, bonne voie, bon vent, bon passage, / Qu'il donne à ceux qui sont ici un blanc à votre générosité». Le "blanc" est une petite pièce de métal blanc. En terme de monnaie, il vaut 5 deniers (cf. Fr. DAVEY, *op. cit. supra*, 2000, p. 60-63 ; J. FAVIER, *La guerre de Cent Ans*, Paris, 1980, p. 583).



*La translation marine du corps de saint Jacques (Détail du retable de John Goodyear)*

rehaussé de polychromie, chef-d'œuvre des fameux ateliers de Nottingham, figurant cinq épisodes de la vie de l'apôtre Jacques le Majeur<sup>90</sup>. Ce n'est pas un hasard si les cinq panneaux qui le constituent sont encadrés par deux scènes qui évoquent de manière on ne peut plus suggestive les attaches du "pêcheur d'homme" qu'est saint Jacques avec l'élément marin, que ce soit la "mer de Galilée" d'où Jésus l'arracha à ses filets (Mt 4, 21-22), ou la mer de Galice où il l'envoya assis sur un rocher<sup>91</sup>. Qu'il y eut alors un grand afflux et que celui-ci ait débordé jusque sur les rivages de la Ría d'Arosa où les pèlerins, dévorés de curiosité, désiraient contempler de leurs yeux le théâtre de la prédication de l'apôtre quand il était venu apporter la Bonne Nouvelle du Salut aux Nations, et toucher de leurs mains le rocher sur lequel avait été déposé son corps martyrisé, c'est ce que prouve en dernier ressort la décision prise, au mois d'août 1456, par l'archevêque don Rodrigo de Luna (1451-1460), d'édifier un hôpital au voisinage de l'antique église Saint-Jacques de Padrón<sup>92</sup>.

<sup>90</sup> Ce merveilleux cadeau, conservé à la cathédrale de Saint-Jacques, est sans doute la plus belle preuve de la détente observable cette année là, puisque auparavant toute exportation de ce genre aurait semblé folie. La date du 25 mai est celle de la donation faite par devant notaire, en présence de plusieurs chanoines, "estando ante o altar mayor do santissimo apostolo señor Santiago et da santa iglesia compostelana". Les conditions dont cette donation fut assortie ont été consignées dans le *Tumbo F* (f° 2 v°) de la cathédrale. L'œuvre y est décrite comme "un retable de madero, las figuras de alabastro, pintado d'ouro et de azur en que se contia et conten pintado et feçurado a estorya do dito santo apostolo". Le donateur qui était un certain "Johanes Gudguar, rreutor da iglesia de theilintvmtour dioc.", en qui l'on a vu un certain John Goodyear, probable recteur de l'église de Cheil (aujourd'hui Chal), dans l'île de Wight, diocèse de Winchester, entendait que son offrande fut inaliénable et attachée à perpétuelle demeure au sanctuaire de l'Apôtre. (cf. A. LÓPEZ FERREIRO, biblio. n° 12, t. 7, 1904, P.J. n° 29, p. 112-113 ; et Serafin MORALEJO, *Santiago Camino de Europa*, Santiago, 1993, n° 181, p. 506-507).

<sup>91</sup> Cf. H. JACOMET, "L'énigmatique odyssée de saint Jacques", dans *Archéologia*, n° 318, 1995, p. 58-67.

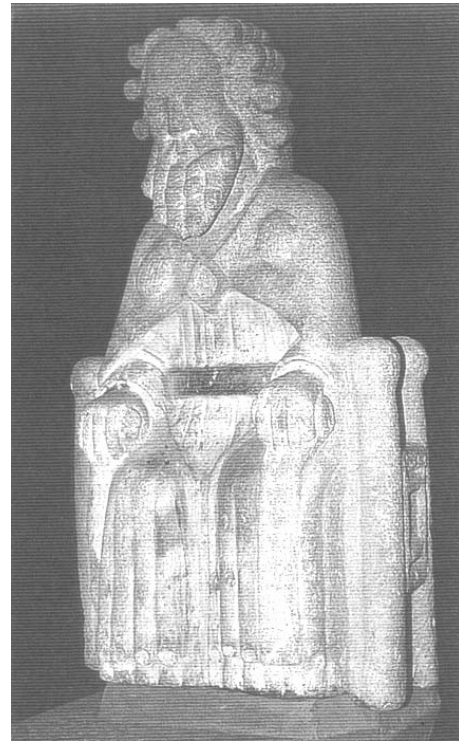
<sup>92</sup> Dans l'acte de fondation, l'archevêque a d'ailleurs clairement exposé ses raisons d'agir : "Considerando como el oficio de los Prelados es proveer et subvenir á las necesidades de los pobres, mayormente á los enfermos y peregrinos ; et por quanto los fieles cristianos que con suma devocion por salvacion de sus animas, visitan de cada dia la nuestra santa iglesia de Santiago continuando sus romerías fasta la nuestra villa de Padron et por defecto de buena ospitalidad que no ha en la dicha nuestra villa, son fatigados y no reciben consolacion alguna (...)" (cf. biblio. n° 12, t. 7, 1904, p. 209). Il



Le pèlerinage battait alors son plein. Mais ce n'est pas tout. Il serait bien étonnant que ces expéditions accomplies à grands frais et à grands risques n'aient pas laissé, en retour, une trace de leur impact dans les pays où elles furent si prisées : le duché de Bretagne et le royaume d'Angleterre. Une attention attentive portée aux vestiges de l'iconographie de saint Jacques subsistant dans maintes églises de la grande île en apportera peut-être un jour une preuve tangible. Pour ce qui est de la Bretagne, les analogies formelles que la plus ancienne imagerie de l'apôtre découvre avec la Galice semblent jouer dans ce sens. On veut parler ici de ces extraordinaires figures de la majesté de saint Jacques qui, taillées dans un rude granit, le montrent assis une main appuyée sur un bâton en forme de Tau, tandis que l'autre, disposée de manière symétrique, laisse se dérouler le phylactère qui, non moins que les coquilles qui le parent, révèle son identité et sa mission<sup>93</sup>.



*Saint Jacques accueille les pèlerins à la porte de son sanctuaire (Chapelle de Saint-Jacques de Saint-Léon en Merléac, 1402)*



*Majesté de saint Jacques en granit découverte par M. Yves Coulombel en 1959 (Saint-Maden, Côtes-d'Armor)*

est remarquable qu'à la même époque, W. Wey porte une attention toute particulière à Padrón (cf. Fr. DAVEY, *op. cit. supra*, p. 30-33).

<sup>93</sup> Cf. H. JACOMET, "L'image de la Majesté de saint Jacques en France et sa relation à Compostelle", dans *Actas del Congreso de Estudios Jacobeos*, 4-6 nov. 1993, Santiago, 1995, p. 433-474, et, du même, "Saint Jacques en Majesté", dans *Archéologia*, 304 (1994), p. 34-41.

La répartition de certains de ces témoins dans le Poudouvre dinanais ne saurait laisser indifférent. En tout état de cause, le recours au bâton en Tau qui est en Galice l'insigne spécifique de l'apostolicité et de l'autorité ecclésiastique du saint évangéliste révérend à Compostelle, ainsi que l'a démontré Serafin Moralejo, ne se rencontre guère qu'en Bretagne<sup>94</sup>. L'emploi dans le seul Duché de cet attribut insolite trahit manifestement, jusque dans la similitude du maintien, un emprunt direct et volontaire dont seule la rapidité d'une navigation et l'intense émotion produite par l'arrivée à bon port sont à même de rendre compte. En effet, l'exacte superposition de ces images qui se répondent d'un Finistère à l'autre suppose l'expérience d'un véritable choc frontal.

La maîtresse vitre de la chapelle Saint-Jacques, à Saint-Léon en Merléac, qui, posée en 1402, porte la signature de G. Béart, met en présence d'une sorte d'équivalent breton du retable d'albâtre offert un demi-siècle plus tard par le prêtre John Goodyear, à ceci près que les scènes de la vie de l'apôtre plus étroitement mêlées à sa légende s'inspirent peut-être moins directement des Évangiles que de la *Magna Passio* et de la *Légende Dorée*<sup>95</sup>. La translation maritime s'y retrouve associée au lourd charroi de son corps tiré par des bœufs. Mais, significativement, l'avant-dernière scène qui campe saint Jacques assis à la porte de son sanctuaire, le peint appuyé de la main droite sur son Tau entraînant d'accueillir les pèlerins qui se pressent et le prient en joignant leurs mains sur le fût de leurs bourdons<sup>96</sup>.

---

<sup>94</sup> Cf. S. MORALEJO ÁLVAREZ, "El patronazgo artístico del arzobispo Gelmírez (1100-1140) : su reflejo en la obra e imagen de Santiago", dans *Pistoia e il Cammino de Santiago, Atti del Convegno Internazionale di Studi*, Università degli Studi di Perugia - Centro Italiano di Studi Compostellani, Pistoia, 1984, Napoli, 1987, p. 245-272 ; et du même, "L'image de saint Jacques à l'époque de l'archevêque compostellan Béranger de Landore (1317-1330)", dans *Les traces du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle dans la culture européenne*, Colloque de Viterbe, 1989, éd. par le Conseil de l'Europe, dans *Patrimoine culturel*, n° 20, Strasbourg, 1992, p. 67-71 ; et du même, "La ilustración del Códice Calixtino de Salamanca y su contexto histórico", dans *Guía del Calixtino de Salamanca*, Salamanca, 1993, p. 39-51.

<sup>95</sup> Cf. René COUFFON, "Contribution à l'étude des verrières anciennes du département des Côtes-du-Nord", dans *Bulletin et Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 67 (1935), p. 93-99 ; et *Le vitrail en Bretagne*, catalogue de l'exposition du château de Suscinio, 1980, sous la dir. de André Mussat, Inventaire Général de Bretagne, Rennes, 1980, n° 44-47, p. 21-23.

<sup>96</sup> Les majestés bretonnes de saint Jacques les plus anciennes semblent être celles qui le montrent les épaules revêtues d'une chape agrafée par un fermail en forme de losange, comme on le voit, par exemple, à l'église Saint Jean de Saint-Maden, dans les Côtes-d'Armor. C'est le modèle que l'on trouve précisément sur le vitrail de G. Béart, où l'apôtre est revêtu d'un grand manteau bleu ainsi fermé sur le haut de la poitrine. Ce trait d'allure gothique ne se rencontre pas exactement en Galice, quoiqu'on y trouve parfois un fermail, ainsi sur l'effigie assise de l'église Santiago de Ribadavia, qui est datée des environs de 1340 et où ce fermail agrafe la tunique et non le manteau drapé sur une épaule (cf. *Santiago La Esperanza*, Colegio de Fonseca, Santiago, 1999, p. 230-233). La vérité est que, comme les majestés bretonnes, celles de Galice présentent une certaine diversité. Il est néanmoins permis d'observer

(À suivre : 2<sup>ème</sup> Partie : "1460-1611 : Croquis du beau XVI<sup>e</sup> siècle")

### BIBLIOGRAPHIE

- 1 : BERNARD, Jacques : *Navires et Gens de mer à Bordeaux, vers 1400 - vers 1550*, École Pratique des Hautes Études, 3 tomes, Paris, 1968.
- 2 : COUFFON, René : "Notes sur les cultes de saint Jacques et de saint Eutrope en Bretagne", dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Bretagne*, Rennes, 48 (1968), p. 34-41.
- 3 : FERREIRA PRIEGUE, Elisa : *Galicia en el comercio marítimo medieval*, Colección de Documentos Históricos, Universidad de Santiago, La Coruña, 1988.
- 4 : FERREIRA PRIEGUE, Elisa : "Bretons et Galiciens : une rencontre à la fin du Moyen Age", dans *1491 - La Bretagne, Terre d'Europe*, Brest-Quimper, 1992, p. 67-79.
- 5 : FERREIRA PRIEGUE, Elisa : "La ruta ineludible : las peregrinaciones colectivas desde las islas Británicas en los siglos XIV y XV", dans *Actas del Congreso de Estudios Jacobeos*, Santiago 1993, Xunta de Galicia, 1995, p. 277-290.
- 6 : FRANCISQUE-MICHEL : "Le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle", dans *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise*, t. 1, chapitre XXV, Bordeaux, 1866, p. 503-524.
- 7 : JACOMET, Humbert : "Pèlerinage et culte de saint Jacques en France, bilan et perspectives", dans *Pèlerinages et Croisades, 118<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Pau, 1993, Paris, CTHS, 1995, p. 83-200.
- 8 : JACOMET, Humbert : "Pierre Plumé, Gilles Mureau, Jehan Piedefer, chanoines de Chartres, pèlerins de Terre Sainte et de Galice, 1483-1484 et 1517-1518", dans *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loire*, 48 (1/1996), p. 1-32 ; 49 (2/1996), p. 1-33 ; 50 (3/1996), p. 1-34 ; et *Supplément aux Bulletins 49 et 50*, p. 1-32.
- 9 : JACOMET, Humbert, "Trois ex-voto de pèlerinage maritime à Saint-Jacques dans le Perche-Vendômois (Loir-et-Cher) et la question de la voie océane en France, XIV<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles", dans *Rutas atlánticas de peregrinación a Santiago de Compostela, Actas del II Congreso de Estudios Jacobeos*, Ferrol, Septiembre 1996, Santiago, Xunta de Galicia, vol. II, 1998, p. 134-

---

quelques recoupements. On ne peut manquer ainsi d'être frappé par la ressemblance que présentent entre elles, malgré un écart d'âge certain et la différence de matière, la majesté que renferme l'église Santiago de La Coruña et celle qui est toujours assise sur l'autel de la chapelle Saint Jacques de Saint-Léon en Merléac. Leur économie générale est assez semblable puisque le mouvement des mains est identique et que, dans les deux cas, l'apôtre est revêtu d'un manteau qui tombe symétriquement des épaules en dégageant les avant-bras. Il est probable qu'à La Corogne saint Jacques tenait de la main droite un bourdon, comme à Merléac, où le drapé plus savant accompagne peut-être une datation plus tardive. La statue de La Corogne est, de l'avis général, rapportée au XIV<sup>e</sup> siècle (cf. H. JACOMET, *op. cit. supra* note 93, 1993, fig. 5, p. 442, notes 32 et 65 ; Dolores BARRAL RIVADULLA, *La Coruña en los siglos XIII al XV*, A Coruña, 1998, p. 202-205).

253.

- 10 : LA COSTE-MESSELIÈRE, René de : "Rois et princes de France et le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle", dans *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 2<sup>e</sup> série, t. 8 (1975), n° 2-3, p. 245-265.
- 11 : LÓPEZ FERREIRO, Antonio : *Galicia en el ultimo tercio del siglo XV*, t. I et II, La Coruña, 1896-1897.
- 12 : LÓPEZ FERREIRO, Antonio : *Historia de la Santa A. M. Iglesia de Santiago de Compostela*, Santiago, t. VII, 1904 et t. VIII, 1905.
- 13 : MESCHINET DE RICHEMOND, Louis de : *Inventaire sommaire des Archives départementales de Charente-Maritime*, Série H, Supplément, Archives Hospitalières, Paris, 1882.
- 14 : MICHÉA, Hubert : "Pèlerinages anglais à Compostelle et contrôle des changes : quelques actes de Richard II (1395)", dans *Crises et Réformes dans l'Église : de la Réforme grégorienne à la Préréforme, Actes du 115<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Avignon, 1990, Paris, CTHS, 1991, p. 307-313.
- 15 : MOLLAT, Michel : *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen-Age*, Paris, 1952.
- 16 : MOLLAT, Michel : "Les attitudes des gens de mer devant le danger et devant la mort", dans *Ethnologie Française*, t. 9 (2/1979), p. 191-200.
- 17 : MORICE, Dom Hyacinthe : *Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire Ecclésiastique et Civile de Bretagne*, t. II, Paris, MDCCXLIX.
- 18 : MUSSET, Georges : "L'Aunis et la Saintonge à Saint-Jacques de Compostelle", dans *Recueil de la Commission des arts et des monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société archéologique de Saintes*, 4<sup>e</sup> série, t. 4, Saintes, 1897-1898, tiré-à-part, p. 1-11.
- 19 : STORRS, Constance-Mary : *Jacobean Pilgrims from England to St. James of Compostela from the Early Twelfth to the Late Fifteenth Century*, Tesis, University of London, 1964, éd. Santiago, Xunta de Galicia, 1994.
- 20 : TOUCHARD, Henri : *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen-Age*, Paris, 1967.
- 21 : VÁZQUEZ DE PARGA, Luis ; LACARRA, José-María ; URÍA RÍU, Juan : *Las Peregrinaciones a Santiago de Compostela*, 3 vol., Madrid, 1949, rééd. Asturias, 1981.

